

journal de la confédération musicale de France

N° 305 — ORGANE MENSUEL DES 46 FÉDÉRATIONS, DES 6.000 SOCIÉTÉS, ÉCOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FÉDÉRÉS

NOVEMBRE 1977

La C.M.F. est reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 janvier 1957 et agréée par le Ministère de la Culture et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle est affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique et Membre du Comité National de la Musique.

L'éducation aujourd'hui du public de demain

par Boris YARUSTOVSKY

Boris YARUSTOVSKY a fait ses études au Conservatoire de Moscou, où il est actuellement professeur d'histoire de la Musique. Il professe également à l'Institut des Sciences de l'Art à Moscou.

Il a écrit de nombreux ouvrages, et parmi les principaux il faut citer : « Dramaturgie d'opéras de Tchaïkowsky » (1942), « Dramaturgie d'opéras classiques russes », « Symphonies de Guerre et Paix » (1968), « Essais de dramaturgie d'opéras du 20ème siècle, soviétiques et européens », 2 volumes sont parus, le premier en 1971, le second en 1977.

Boris YARUSTOVSKY appartient au Comité exécutif du Conseil International de la Musique (UNESCO) où il représente l'U.R.S.S. Dévoué socialement, il occupe dans son pays une place éminente, et au sein du Conseil International de la Musique, ses propos judicieux sont toujours appréciés.

André AMELLER.

Il est incontestable que le public de demain se forme aujourd'hui. Quelles que soient les fluctuations sociales et artistiques qui, naturellement, vont influencer dans l'avenir les goûts des amateurs de la musique, ils se forment néanmoins aujourd'hui, de nos jours.

Toutes les prévisions sont relatives et même dangereuses... Cependant, on peut échanger certaines idées, et suppositions sur ce problème actuel.

Quels sont les facteurs qui forment actuellement les auditeurs futurs ? Naturellement, leurs goûts ne seront pas identiques. Certes les sympathies et les intérêts artistiques, ainsi que les goûts seront différents. Dans le cas contraire, cela pourrait provoquer l'unification de l'art ce qui signifie, en réalité, sa mort. D'ailleurs, la « polyphonie » des goûts artistiques est un phénomène ordinaire, mais qui revêt une importance particulière à l'époque des crises d'intonation, quand la musique change de langage. Rappelons-nous que l'un des derniers *Offertorium*s de Palestrina et les premiers opéras homophoniques, ou les dernières compositions polyphoniques de Bach et les sonates pour piano de Haydn sont apparus presque en même temps. Dans l'histoire, la perception du nouveau n'est pas saisie rapidement. Ainsi, de nos jours également coexistent la tradition modernisée, la tradition et le nouveau. Chaque tendance a ses partisans. Et on peut supposer que cela existera dans l'avenir.

Il est aussi incontestable que la culture musicale de l'auditeur est le fruit non seulement de l'éducation musicale, mais également des conditions sociales et d'autres facteurs importants dans la vie de l'humanité. Il est évident qu'une société qui a des possibilités de créer un réseau important d'établissements d'enseignement pour donner une éducation spéciale et générale au plus grand nombre, une société qui saura bien utiliser les mass media que nous offre la révolution scientifique et technique du XXème siècle, cette société aura beaucoup de chances d'éduquer l'auditeur de l'avenir qui, naturellement, ne se contentera pas des « tubes ». Il est à noter également que les sociétés progressistes du point de vue de leur régime social, utiliseront davantage les succès de la révolution scientifique et technique pour augmenter le nombre des heures de loisir des travailleurs et, par conséquent, créer des possibilités réelles de l'accession à la culture. Autrement dit, la richesse esthétique d'un pays ou d'une société ne se limite pas à des valeurs accumulées dans ce domaine, elle dépend également de la mesure dans laquelle ces valeurs sont accessibles à la majorité de la population, dans quelle mesure elles participent à la formation d'un individu harmo-

nieusement développé. Tout cela confirme un des principes fondamentaux de la sociologie : les fluctuations au sein d'une société entraînent des changements dans le rapport homme-art.

Lorsqu'il s'agit du rôle croissant des moyens de communication modernes dans l'initiation aux arts de larges masses d'auditeurs, il convient de souligner l'importance de la corrélation des moyens déjà mentionnés avec d'autres facteurs (éducation, sorties aux théâtres, aux concerts, etc). Moi avait raison, dans une certaine mesure, quand il disait que la Radio, la Télévision, toutes sortes d'enregistrement, influencent les masses d'une manière spontanée, elles leur proposent une culture en mosaïque, une quasi culture. C'est particulièrement juste pour les pays capitalistes, où, comme on le sait, le « vassal » principal de ces phénomènes puissants de la culture est « Sa Majesté, le Commerce » qui « dirige » leur utilisation et qui, naturellement, se soucie fort peu de la formation de la haute culture pour ses auditeurs. En outre, l'un des plus grands dangers de notre culture musicale « traditionnelle » est actuellement la différenciation, de plus en plus croissante, des créateurs de la musique et, surtout, des auditeurs. Dans les pays occidentaux, l'élite musicale, les créateurs d'avant-garde, les amateurs des festivals de la musique « nouvelle » s'isolent nettement de l'énorme masse des partisans de la musique pop.

Un fait très caractéristique de ces dernières années est à signaler : des répertoires ont presque complètement disparu (à l'exception des concerts de musique religieuse), la nouvelle musique symphonique populaire a un caractère fondamental qui la lie aux importantes réalisations modernes en littérature, en peinture, etc... Il y a très peu d'opéras qui s'inspirent de la musique actuelle afin d'initier l'auditeur à la musique « sérieuse » et lui donner le goût de cette musique.

L'élite musicale, les chevaliers de l'avant-garde ne se soucient pas du fait que les grandes masses du public et, surtout, la jeunesse sont enfermées dans le monde de la musique pop souvent de très mauvaise qualité.

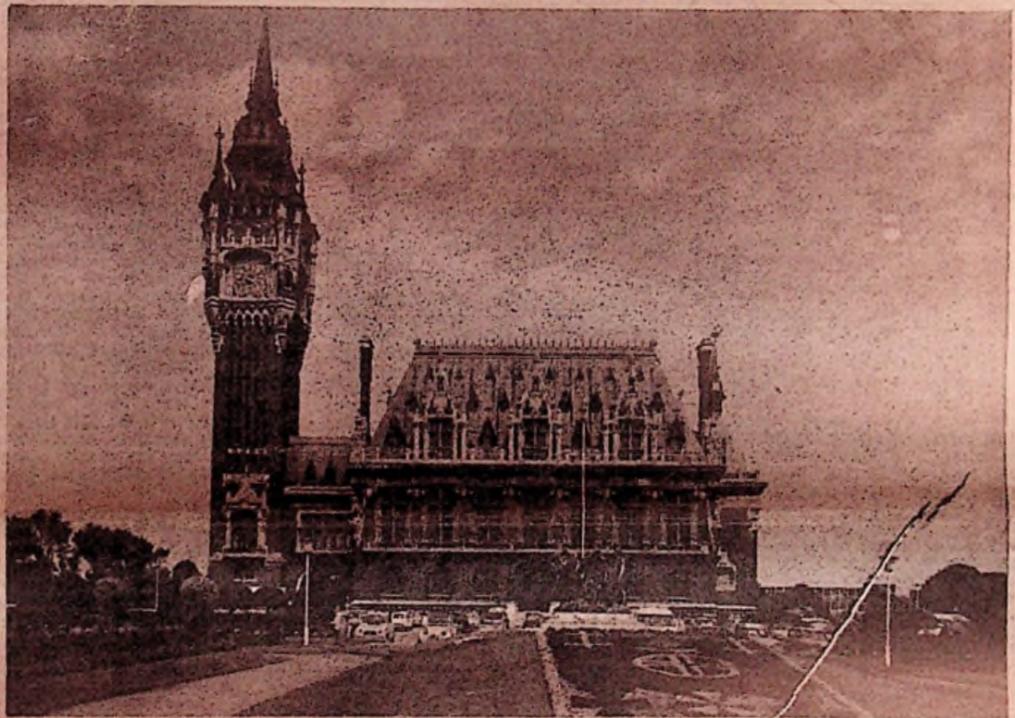
Deux mondes hostiles, l'élite et la jeunesse, s'isolent de plus en plus, ce qui peut entraîner dans les pays capitalistes des conséquences sociales beaucoup plus sérieuses. Faut-il dire que si ce processus s'accroît, il nuirait considérablement à la formation de l'auditeur futur. Dans notre pays, nous essayons d'utiliser tous les moyens pour éviter cette perspective dangereuse.

Encore quelques mots sur le problème des conditions sociales et l'éducation des goûts musicaux. Le dernier Congrès des Comités nationaux de la musique des pays d'Europe tenu à Copenhague a

(Suite page 6)

75^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA C.M.F.

Congrès d'Automne du dimanche 9 octobre 1977, à Calais



L'Hôtel de Ville de Calais où s'est tenue l'Assemblée Générale

Parfaitement organisée par notre ami Léon Rose, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais et ses collaborateurs, notamment M. Henri Vanneste, délégué fédéral pour la Section de Calais, la 75ème Assemblée Générale de la Confédération Musicale de France (Congrès d'Automne), qui s'est déroulée à Calais, le dimanche 9 octobre dernier, a été une parfaite réussite.

Le samedi 8 octobre à 11 h, M. Rose et M. Vanneste accueillèrent à la gare le Président Ameller, M. Pin, Secrétaire Général et M. Deltour, Trésorier, ainsi que M. Ehrmann, Président honoraire, Président de la Confédération des Sociétés Populaires de Musique. Après l'installation des arrivants dans leurs hôtels respectifs, un déjeuner amical réunit à la Taverne de Lille les membres du Conseil d'Administration.

A 15 h, se réunissait à l'Hôtel de Ville, dans les salles des Commissions du Conseil Municipal, d'une part la Commission des Affaires administratives et des Relations extérieures, sous la présidence de M. Villatte, Vice-Président de la C.M.F., d'autre part la Commission des Finances, sous la présidence de M. Deltour, Trésorier.

A 17 h, se réunissait le Conseil d'Administration : onze membres sur 15 étaient présents. La séance fut consacrée à la préparation de l'Assemblée Générale du lendemain, et en particulier à la mise au point de la position à prendre à l'égard des différents vœux émis par les Fédérations.

Pendant ce temps, dans le hall de l'Hôtel de Ville, un service d'accueil était organisé sous la direction de Mme Rose pour orienter sur leurs hôtels respectifs les congressistes au fur et à mesure de leur arrivée.

A 18 h 30, la séance du Conseil d'Administration se terminait. Administrateurs et congressistes se

rendaient au Restaurant Le Ranch, face au Théâtre Municipal, pour un dîner en commun.

A 21 h, avait lieu au Théâtre un Concert donné par deux formations d'amateurs, l'Ensemble Juniors des Harmonies de Bully-Mines et de Mazengarde et la Chorale des Mineurs de Douai.

L'Harmonie, composée de 70 jeunes, et dirigée par M. Raymond Boudry, interpréta tout d'abord un programme classique : Dans les steppes de l'Asie Centrale (Borodine), Sérénade (Dondeyne), Sur un marché persan (Kételbey), 2ème Mouvement de la Symphonie du Nouveau Monde (Dvorak).

Pour terminer la première partie, la Chorale, que dirige M. Sigmund Koralenwky interpréta des chœurs populaires polonais et aussi des vieilles chansons françaises. Ma Normandie et, bien sûr, le Petit Quinquin, et pour terminer le Chœur des Soldats, extrait du Faust de Gounod. Les congressistes et le public applaudirent vigoureusement cette excellente formation.

L'Harmonie revint en seconde partie interpréter cette fois-ci des morceaux de variétés : Festival Charles Trenet (Delbecq), Sensation (Devogel), Dansanna (John Darling), et termina par Ce n'est qu'un au revoir.

Cette formation de jeunes, remarquable par sa précision et son sens du rythme et des nuances, intéressa vivement l'auditoire et remporta un vif succès bien mérité.

Après quoi, chacun s'en fut coucher, comme on chante dans Malborough, car le lendemain l'Assemblée Générale commençait à 8 h 45.

Le lendemain matin, tout le monde était là à l'heure fixée, et le Président Ameller ouvrait la séance dans la magnifique salle de réunion du Conseil Municipal. On pourra lire par ailleurs, le procès-verbal de cette séance où 33 Fédérations étaient présentes ou représentées et qui se déroula dans une atmosphère détendue et amicale.

A 11 h 30, le Président levait la séance, et les principaux dirigeants de la C.M.F. étaient reçus par le Député-Maire de Calais, M. Jean-Pierre Barthé. Puis les congressistes se formèrent en cortège pour se rendre au Monument aux Morts, derrière la Batterie-Fanfare des Gardiens de la Paix. Après le dépôt d'une gerbe par le Maire et le Président Ameller, tout le monde revint à l'Hôtel de Ville, où la Batterie-Fanfare donna sur le parvis une aubade fort appréciée des nombreux Calaisiens massés sur la place.

A 13 h, eut lieu dans la grande salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville la réception officielle. Tour à tour, M. Rose et le Président Ameller remercièrent le Maire et la Municipalité de Calais d'avoir bien voulu accueillir dans leur ville cette 75ème Assemblée Générale, et le Président Ameller remit à M. Barthé la médaille d'honneur de la C.M.F. Prenant la parole à son tour, le Maire de Calais se félicita du choix de sa ville pour tenir ce congrès et dit combien il appréciait le rôle culturel et social tenu par la C.M.F. et toutes les Sociétés d'amateurs.

A 14 h, au Foyer des Jeunes Travailleurs, c'était le banquet de clôture qui réunissait une centaine de personnes.

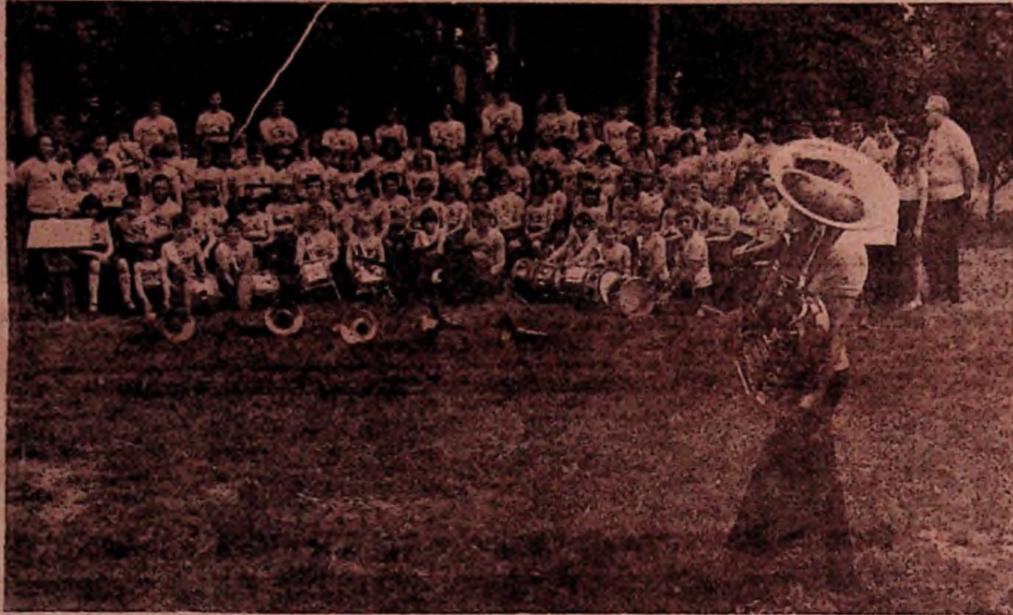
(Suite page 4)

C'est par la musique, porte d'azur, que nous sortons de la vraie pauvreté, celle de l'âme.

Georges DUHAMEL.

la page des juniors

VACANCES MUSICALES A GAP



Le centre de vacances musicales de Gap a eu lieu pour la 5ème année.

Après un essai à Embrun, la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises a organisé pour la 5ème fois, son centre de vacances musicales à Gap. Ce centre de vacances est ouvert à tous les enfants de l'Isère dont l'école de musique ou la Société adhère à la F.S.M.D. Nous avions cette année une section de stagiaires se destinant à l'enseignement du solfège dans leur école de musique.

Durant les 28 jours du séjour, les enfants consacrent la matinée à la musique : 1 heure de cours de solfège, 1/2 heure de cours individuel, donné par un spécialiste de l'instrument. C'est cette matinée de travail chaque jour ou presque, qui justifie l'existence du séjour. En effet, dans trop de petites sociétés, le directeur est obligé de pallier l'absence de professeurs « spécialistes ». Les petites municipalités ne peuvent entretenir une école de musique comptant 8, 9 ou 10 professeurs.

Aussi l'objectif de la colonie est-il d'offrir aux enfants un enseignement spécialisé de l'instrument étudié. Nous essayons donc de chercher des professeurs qui aient un haut niveau d'instrument mais qui soient aussi des musiciens de sociétés populaires.

Car il nous faut apprendre aux enfants non seulement à être bons musiciens, mais aussi des sociétaires dévoués.

Les après-midis sont consacrés à la détente avec des promenades ou des sorties-piscines ou encore des jeux dans la pinède. Ce sont des moniteurs qui s'occupent des enfants à ce moment-là. Les professeurs sont de repos, alors que le matin, ce sont les moniteurs qui sont libres (ils peuvent faire de la musique pour eux-mêmes ou se détendre à leur guise).

Et le soir est consacré aux répétitions d'ensemble. En effet, afin de se faire plaisir, 2 orchestres d'harmonie sont formés : la « grande formation » et l'orchestre cadet. L'orchestre cadet

comprend les plus jeunes n'ayant qu'une ou deux années de pratique de l'instrument. A ceux-ci, il faut tout apprendre : lire un carton, suivre la mesure, regarder le chef et sa partition et rester tranquille pendant une heure de répétition. Quant à la « grande formation », elle est constituée par les autres colons et l'encadrement. Quelques uns ont bien quelques difficultés à suivre mais ils sont très fiers d'annoncer à leurs parents qu'ils sont au grand orchestre. Notre programme était assez éclectique comportant aussi bien des transcriptions classiques que de la musique moderne ou de la musique originale. Nous donnons quelques concerts en ville ou dans les villages alentour, et clôturons la colonie par un grand concert dans la salle des fêtes de Gap.

La colonie musicale est agréée par Jeunesse et Sports. La direction administrative est assurée par Mme Dantin, diplômée Jeunesse et Sports, la direction musicale par M. Malfait, président de la Fédération Dauphinoise.

MUSICIENS D'AUJOURD'HUI

JOS MOERREHOUT



Jos. Moerenhout, compositeur belge, a dirigé une des meilleures musiques militaires, pendant 30 ans. Il fut nommé commandant-chef de musique en 1956.

Depuis plus de 20 ans, il est Président du Conseil Municipal de la Confédération Musicale de Belgique et délégué à la C.I.S.P.M.

Sa 2ème Suite d'orchestre (composée en captivité, en 1940) connut un succès international. Ce fut le point de départ de la réalisation de l'idéal de sa vie : donner plus d'importance à la musique originale, donc « écrite et pensée » pour les orchestres d'harmonie et de fanfare.

Il devint ainsi le fondateur, en Belgique, des « Festivals de Musique Contemporaine pour harmonies et fanfares » dont il fut l'âme et le principal animateur.

Sous sa direction, furent créées, chaque année, les œuvres les plus récentes en la matière et ce, en présence des compositeurs et des principaux directeurs de musique du pays.

Au début, on présentait des œuvres belges, e.a. de Arthur Meulemans, Flor Peeters, Marcel Poot, Jos. Moerenhout, Jos. Hanniken, Guy Duyck, Marcel De Boeck, etc... Après vinrent aussi des œuvres de compositeurs néerlandais : Gérard Boedijn, Meindert Boeckel, Kees van Baren, Henk van Lijnschooten, Herman Strategier, Kees Vlak, etc... Enfin, des œuvres de compositeurs français et suisses, notamment de Désiré Dondeyne, Serge Lancen et Albert Haberling.

Jos. Moerenhout est réputé pour sa palette orchestrale. Ses œuvres pour harmonies et fanfares, toutes catégories, sont trop nombreuses pour les citer toutes ; outre sa 2ème Suite d'orchestre, ses Tableaux, d'Éliver, Printemps, Images d'Été et Impressions d'Automne, forment à eux seuls

déjà un cycle très important, sans oublier sa Marche Fantastique, ses quatre artistes peintres anversoises, son Allegro Symphonique (écrit pour les orchestres scolaires des Etats-Unis), son Ode à l'Escaut et son Divertimento Burlesco (1er prix de composition de la province en 1972) etc... La S.A.B.A.M. lui décerna un prix spécial pour l'ensemble de son œuvre.

Mais, venons-en à « Mini-Midi-Maxi » qui a été écrit spécialement pour les orchestres juniors.

1) *Rondel tout blanc* est un petit rondo, un mini-rondo dans le style de vieille chanson populaire française, dans un mouvement modéré (noire = 88) :

« Voici venir ma mie... tout habillée de blanc... ».

2) *Promenade* est un intermezzo à 4 voix, un mouvement presque de marche, dont le trio fait même penser à une samba (noire = 120). Il forme le lien entre la danse romantique du siècle passé et la danse endiablée « futuriste » qui suit.

3) *Full-speed* est donc le « maxi » au point de vue turbulence et mouvement (noire = 144 ou plus). Le style nous mène vers la pop-music, avec des soli pour batterie, des rythmes de jazz et même quelques interventions humoristiques de chansons enfantines.

Au Pays-Bas et en Belgique, cette petite suite sans prétention a connu un grand succès et a été imposée à plusieurs concours. L'harmonisation est à 4 voix. L'orchestration permet des combinaisons diverses d'instruments divers. Il faut néanmoins, respecter l'équilibre orchestral. Le morceau a été édité par Scherzando, éditeur de musique à Anvers - Belgique.

LE PUPITRE DE TROMBONES DANS NOS SOCIÉTÉS DE MUSIQUE

Ce qui est très important dans ce pupitre c'est son équilibre. L'idéal à rechercher est le suivant :

— 1er trombone : sur un trombone complet de perce moyenne ;
— 2ème trombone sur un trombone complet de perce légèrement plus grosse qu'au 1er trombone ;

— 3ème trombone : sur un trombone basse véritable. C'est-à-dire sur un trombone avec 2 palettes mais de perce véritablement plus grosse. Même s'il n'y a pas de partitions spécifiques de trombone basse, celui-ci assurera la partie grave du trio ou du quatuor de trombones.

Le trombone ténor moderne (dit trombone complet) descend pratiquement aussi bas qu'un trombone basse, mais ce n'est pas du tout son rôle.

Son registre moyen et aigu est beaucoup plus clair et plus timbré.

Son registre grave n'est pas du tout aussi large et chaud que le trombone basse.

L'adjonction du système avec la palette (appelée aussi la noix), améliore surtout sa technique. Cela ne change en rien la tonalité de l'instrument. Il est fortement conseillé de rechercher l'homogénéité de ce pupitre en s'équipant d'instruments de même marque.

— Marques françaises : Courtois, Selmer.

— Marques étrangères : Bach, King, Holton, Conn.

V.B. — Il y a déjà 20 ans que le pupitre de trombones est ainsi ! (aux U.S.A. surtout).

UN DISQUE PAR MOIS LE MONT SAINT-MICHEL

de Serge LANCEN

Musique de la Police Nationale Direction Pierre BIGOT

FACE I : Le Mont Saint-Michel, durée 17'50.

Cette œuvre est dédiée à Pierre Bigot et à ses musiciens. Le « Mont Saint-Michel », fresque musicale en quatre mouvements, se propose d'évoquer la saisissante splendeur de ce haut-lieu architectural de l'Occident.

FACE II : Rapsodie sur des thèmes normands : durée 4'50.

Rapsodie sur des thèmes bretons : durée 6'56.

Hymne à la Musique : durée 3'59.

Jouet des caprices du Couesnon tirillé entre Normandie et Bretagne, le Mont Saint-Michel ne peut recuser aucune des deux provinces. Serge Lancen a donc écrit une rapsodie pour chacune d'elles. Le disque s'achève sur « L'Hymne à la Musique » si émouvant dans sa simplicité.

Références : CC 77915. Disques Corélla Châlo-Saint-Mars.

Originalité : Une série de 48 diapositives couleur 24.36 mm soigneusement sélectionnées par Serge Lancen, permet d'illustrer le Mont Saint-Michel. La projection synchronisée avec l'écoute du disque se fait sans équipement particulier.

Exemples musicaux

Mini, Mini, Maxi

Mini - Midi - Maxi Jos. Moerenhout

Allegretto (♩ = 88)

1. Rondel

2. Promenade (♩ = 120)

3. Full-Speed (♩ = 144)

La page de Toucy

Madame Catherine BRIEUX NOUVELLE DIRECTRICE DE TOUCY



Madame Catherine Brieux a pris la direction de Toucy dès le 1er septembre 1977, et s'est aussitôt affirmée d'une grande compétence face au souci majeur de mettre de l'ordre dans une maison difficile à diriger. Nous avons déjà pu apprécier sa gestion et sa gentillesse qui met à l'aise tous ceux qui, au Centre Albert Ehrmann, travaillent pour un idéal commun.

Plusieurs stages se sont déjà déroulés et se poursuivent : tous louent l'accueil excellent qui est fait dans notre Ecole, laquelle va élargir encore ses activités puisqu'il est envisagé de proposer des stages de danse et d'expression dramatique, genres qui comportent des formations au sein de la Confédération Musicale de France.

Voici un aperçu de la carrière de Madame Catherine Brieux. Elève d'Emilienne Dux, elle est reçue au Conservatoire National d'Art Dramatique de Paris dans la classe d'Henri Rollan. Dès sa sortie, Jean Debucourt l'engage à la comédie Française où elle jouera pendant trois ans. Puis Edwige Feuillère la prend dans sa Compagnie et elle participe ainsi aux grandes tournées internationales. Comédienne, elle se partage alors entre le Théâtre, la Radio et la Télévision. Mais, peu à peu, un besoin profond se fait jour en elle : faire partager son amour des Arts, et du Théâtre en particulier, et donner à la jeunesse avide de connaissance la possibilité d'apprendre. C'est ainsi que Madame Catherine Brieux crée en France la première Ecole d'Art Dramatique et de Comédie Musicale au Théâtre des Capucines à Paris. Elle est aussi metteur en scène et fonde sa propre compagnie théâtrale en 1964..

C'est dans sa maison de campagne bourguignonne où elle se retire à chaque moment de liberté qu'elle prend conscience de la nécessité de décentraliser l'enseignement théâtral. Elle ouvre en 1975 dans le cadre de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Auxerre un cours d'Art Dramatique et Jean-Pierre Soisson lui en confie la Direction et l'enseignement.

Je m'efforcerais, dit-elle, de poursuivre au Centre de Toucy l'action en faveur des jeunes musiciens amateurs de toutes disciplines en leur permettant de travailler dans l'atmosphère de quiétude et de confort, nécessaire à un travail profitable, et dans un esprit de communion et d'émulation.

André AMELLER.

CALENDRIER DES STAGES

Du 27 novembre au 3 décembre 1977 :
Analyse - Harmonie - Orchestration. —
MM. Dondeyno, Prior, Guillaume.

STAGES JUNIORS ORCHESTRE D'HARMONIE

Des stages seront ouverts aux instrumentistes pour les dates suivantes :

ZONE A : 11 au 18 février 1978.
ZONE B : 19 au 25 février 1978.
ZONE C : 26 au 5 mars 1978.

Ainsi que du 15 au 30 juillet 1978.

La prise en charge sera assumée soit par les intéressés, soit par les Fédérations respectives. Des renseignements complémentaires seront donnés dans le journal de décembre.

Du 2 au 10 avril 1978 :

Stage CISP — Direction : M. Albert Ehrmann.

Flûte - Hautbois - Cor - Tuba - Saxophone (nombre de places limité). —
Inscriptions à la CMF : 121, rue La Fayette, 75010 Paris.

Du 27 mai au 2 juin 1978 : Méthode Willem.

Du 25 juin au 13 juillet : Juniors Fédération de l'Yonne.

Du 3 au 13 juillet : Musique de Chambre.

Du 3 au 13 août : Accueils Internationaux (franco-allemand).

Du 16 au 26 août : Orchestre à plectres

Du 28 août au 3 septembre : Cadets de l'Yonne.

Du 4 au 14 septembre : Chant Choral.

Inscriptions et renseignements à Mme Catherine Brieux. — Centre Albert Ehrmann, 16, rue Aristide-Briand, 89130 Toucy



**150 ans d'expérience
nous ont confirmé
que rien ne vaut
la méthode traditionnelle
pour fabriquer
un instrument de musique
de premier choix.**

Au cours du siècle dernier, Monsieur Buffet et quelques artisans habiles comme lui se sont consacrés à la facture des meilleurs instruments à vent. Ils travaillaient presque entièrement à la main. Soigneusement. Passionnément. Parce que c'était la seule façon d'atteindre la plus haute qualité.

Aujourd'hui comme depuis 1825, produire cette qualité d'instrument, c'est toujours, chez Buffet Crampon, l'affaire d'artisans les plus habiles travaillant selon les principes qui ont fait leur preuve dans le temps.

Le timbre riche et sonore, l'émission facile, la régularité de gamme irréprochable (qualités propres autant à nos modèles d'étude Evette qu'à nos modèles professionnels) suscitent le respect des musiciens les plus exigeants partout dans le monde.

Clarinettes, saxophones, hautbois, cors anglais et bassons.

Essayez-les chez les meilleurs spécialistes d'instruments de musique.

Buffet Crampon.

Digne de votre talent.



6, rue Maurice Berteaux / 78200 Mantes-la-Ville



Les instruments Buffet Crampon sont distribués par nos agents régionaux hautement qualifiés :

Bordeaux	J. Bergua 21, rue Permentade (56)91 52 67
Brest	Daniel Paris 11, rue A. France (98)45 00 67
Colmar	Musique Boesch 1, rue Nesslé (89)41 24 59
Le Mans	Laporte Musique 60, Av. Gal Leclerc (43)84 55 63
Lille	J. Kokelaere 71, rue de Fontenoy (20)52 10 37
Lille	Vercruysse & Dhont 9/11, rue de la Gde Chaussée (20)55 29 01
Lyon Ier	Guillard-Bizel 2 & 9, rue d'Algérie (78)28 44 22
Lyon II	Grange Musique 24, rue Thomassin (78)37 89 71
Marseille	H. Gallareté 19, rue Montgrand (91)33 15 45
Metz	Didier Musique (87)75 26 08 6, rue du Faisan (87)75 20 11
Mulhouse	Musique Bucher 8, Pl de la Concorde (89)46 21 15
Nancy	Stanislas Musique 6, rue Stanislas (28)24 55 73
Nantes	M. Simon 15, r. J.J. Rousseau (40)71 40 35
Orléans	M. Parmenon 49, r. du Colombier (38)87 91 34
Paris II	Arlod S.A. 260 00 40 8, Pl. des Victoires 260 00 41
Paris V	Pasdeloup 89, Bd St-Michel 033 04 82
Paris VIII	B. Vincent-Genod 522 57 00 47, rue de Rome 522 16 80
Paris XV	Pierre Beuscher 66, A. de la M.-Picquet 734 84 70
Poitiers	Thevenet Music Place du Palais (49)41 10 43
Rouen	Ferron 14, rue Massacre (35)70 13 91
Strasbourg	A. Hawecker 24, Fbg de Pierre (88)32 01 18
Troyes	Symphonia Musique 55, r du Gl de Gaulle (25)43 53 32

Démonstration, service après-vente, documentation gratuite.

(à envoyer directement à votre agent Buffet Crampon régional)

Veuillez me faire parvenir la documentation Buffet Crampon

Clarinettes Saxophones Hautbois Bassons

Nom _____

Adresse _____

Lyon II Gonet
35, rue Tupin (78) 42.21.56

la page administrative

75ème ASSEMBLEE GENERALE

9 octobre 1977, à Calais

(SUITE DE LA PAGE 1)

Et à 17 h, pour terminer ce Congrès la Musique des Gardiens de la Paix donnait au Théâtre Municipal un magnifique Concert devant une salle comble et sous la présidence effective du Député-Maire.

La Première Partie du programme était dirigée par le chef-adjoint de la Formation, M. Roger Dournel, un Calaisien d'origine. Deux œuvres classiques, l'Ouverture d'Egmont (Beethoven-Du-pont) et la Deuxième Rhapsodie hongroise (Liszt-Dondeyne) encadraient deux œuvres plus modernes, Week-end (Devevey-Dondeyne) et Passe-temps pour un été (Pierre Max Dubois).

Après l'entracte, la seconde partie, dirigée par notre ami Désiré Dondeyne était consacrée à la première audition de la transcrip-

tion (qu'il vient d'achever) de la Première Symphonie de Gustav Mahler. Ce fut pour beaucoup de Calaisiens la découverte — heureuse — de la musique de Mahler, à laquelle le public fit un accueil enthousiaste, prouvé par les applaudissements chaleureux et prolongés qui marquèrent la fin de l'ouvrage. Des transcriptions de ce genre sont de véritables créations et font honneur au talent d'orchestrateur de leur auteur.

Ainsi s'achève en apothéose ce Congrès parfaitement réussi en tous points. Encore tous nos remerciements à MM. Léon Rose et Henri Vaneste qui ont porté sur leurs épaules tout le poids de son organisation matérielle. Et souhaitons que l'an prochain une autre ville de France veuille bien nous réserver un semblable accueil.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE (Calais, 9 octobre 1977)

I. — ALLOCUTION DU PRESIDENT.

M. André Ameller, Président de la Confédération Musicale de France ouvre la séance à 9 heures. Il souhaite la bienvenue aux délégués présents et au nom de la Confédération remercie M. Rose, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais, d'avoir organisé ce Congrès d'automne qui est la 75ème Assemblée Générale de la C.M.F.

Avant de passer à l'ordre du jour, il demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire des membres des Fédérations et des Sociétés Musicales décédés depuis l'Assemblée Générale de mars dernier, et notamment de M. Boucard, membre du bureau de la Fédération de l'Ouest.

II. — APPEL DES DELEGUES.

Etaient présentes les Fédérations suivantes :

ALSACE : M. Roger Thirault.
CHORALES D'ALSACE : M. Alfred Moerlen, M. Jean-Pierre Moser.

MUSIQUE D'ALSACE : M. René Maechler.

ALPES DE HTE PROVENCE : M. Félix Sappel.

ARDENNES : M. Jacques Harbulot, Mlle Françoise Harbulot.

BOUCHES DU RHONE : représentée par M. Sappel (pouvoir).

BRETAGNE ANJOU : M. René Boivin.

CENTRE : M. André Rejin.

CHAMPAGNE ET MEUSE : M. Gabriel Gillain.

CHARENTE : M. Armand Babin.

COTE D'OR : M. André Ameller.

DAUPHINOISE : M. Jean-Pierre Malfait.

FRANCHE-COMTE BELFORT : M. Daniel Zemp.

TERS : M. André Deltour.

ILE DE FRANCE : M. Paul Pin.

INDRE : M. Jean Henri Gaultier.

LOIRE ET HAUTE LOIRE : M. Chapoton.

MOSELLE, MEURTHE-et-MOSELLE : M. Raymond Lafond.

MIDI : M. Lucien Micchamp.

NORD et PAS-DE-CALAIS : M. Léon Rose.

NORMANDIE : M. Souisas.

ORLEANAIS-BERRY : M. René Cimetière, M. François Villatte.

UEST : M. J.-P. Micoine.

PICARDIE : M. Charles Jay.

SAONE ET LOIRE : représentée par M. Julien (pouvoir).

SARTHE et MAYENNE : M. Bernard Romain.

SEINE-et-MARNE : M. André Chalumeau.

SUD-EST : M. Jean-Marc Bertrand.

SUD-OUEST : M. Henri Ciran.

VAR : représentée par M. Sappel (pouvoir).

VAUCLUSE : représentée par M. Sappel (pouvoir).

HAUTES-PYRENEES : M. Louis Gachassin, M. Dehaut.

YONNE : M. Jean Drugé, M. Henri Dreux.

Soit 30 présentes plus 3 représentées.

Etaient absentes et non représentées : Alpes-Maritimes, Aube et Haute-Marne, Auvergne, Brioude (excusée), Corse, Haute-Garonne (excusée), Indre-et-Loire, Olse, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, Vosges.

Soit 12, dont 2 excusées).

Assistait à la séance : M. Albert Ehrmann, Président Harmonie de la C.M.F., Président de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique.

III. — EXPOSE DU SECRETAIRE GENERAL.

M. Pin explique à l'assemblée qu'il se limitera à parler aussi brièvement que possible de la marche générale de la C.M.F. et de l'évolution de certains problèmes administratifs et laissera le soin à M. Villatte, Président de la Commission de l'Administration Générale et des Relations Extérieures, d'entretenir l'Assemblée des travaux de cette Commission.

Après avoir rappelé que le procès-verbal de l'Assemblée Générale des 11 et 12 mars 1977 a été publié dans les numéros d'avril, mai et juin-juillet du Journal de la C.M.F., il rend compte de la réunion du conseil d'administration du 18 avril 1977. Cette réunion a été consacrée tout d'abord à la définition et à la mise en place des Commissions dont la liste a été publiée dans le numéro d'août-septembre du Journal. Il a paru souhaitable au conseil de réunir en une seule commission, dite de l'Administration Générale et des Relations Extérieures 4 Commissions qui existaient précédemment (Affaires administratives, Relations extérieures, Vœux Musiques Militaires) et dont les attributions interféraient plus ou moins.

Comme l'an dernier, un certain nombre de personnes n'appartenant pas au Conseil d'Administration ont été, en raison de leur compétence, sollicitées pour faire partie de diverses commissions.

M. Pin fait ensuite le point de l'évolution de diverses affaires.

A. — Assurances.

Afin de faire coïncider la période d'assurance avec l'année civile à compter du 1er janvier 1979, il a été demandé de faire un exercice de rattachement comme il a été fait il y a quelques années pour les cotisations et pour l'abonnement au Journal. Les nouvelles feuilles d'assurances correspondent donc à 5 trimestres, du 1er octobre 1977 au

31 décembre 1978, et les primes ont été déterminées en conséquence.

B. — Enquête auprès des Fédérations sur les subventions reçues.

Des réponses sont parvenues de 27 Fédérations (sur 46) : 12 sont d'accord pour la publication des renseignements, 2 y sont formellement opposées, 13 n'ont pas précisé leur position. Quant au montant des subventions et aux modalités d'attribution, il semble que dans la plupart des cas les conseils généraux attribuent leurs subventions, soit à la Fédération si elle est départementale, soit directement aux Unions Départementales si la Fédération couvre plusieurs départements. Quant au montant des subventions il est extrêmement variable allant de 170.000 F pour la Fédération de l'Aisne à des sommes dérisoires, voire nulles, dans certains départements. Il est vrai qu'il faut tenir compte des missions qui sont confiées par le conseil général aux Fédérations ou aux Unions Départementales, ce qui rend la simple comparaison des chiffres sans grande portée.

En dehors de cela quelques Fédérations reçoivent des subventions minimes du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et de divers organismes locaux.

C. — Intervention auprès de M. E. Faure, Président de l'Assemblée des Présidents de Conseils Régionaux.

Le 2 mai 1977, le Président de la C.M.F. a adressé à M. E. Faure la lettre suivante :

Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une audience de vous-même, ou de l'un de vos proches collaborateurs, pour vous entretenir de certains problèmes concernant au premier chef sur le plan régional les Fédérations Régionales de Sociétés Musicales d'amateurs affiliées à la Confédération Musicale de France.

« Le problème dont je souhaite vous entretenir est celui de l'attribution de subventions d'équipement à nos Fédérations par les Conseils Régionaux. Jusqu'à 4 Conseils Régionaux ont accordé aux Fédérations intéressées des subventions importantes qui leur ont permis d'acquiescer des instruments de musique et de les distribuer aux Sociétés ; il s'agit donc bien d'un investissement. Mais de nombreux autres Conseils n'ont encore rien accordé, malgré les démarches faites par nos responsables régionaux.

Or il ne saurait vous échapper qu'il est indispensable que nos Sociétés Musicales d'amateurs puissent continuer à vivre et à assurer à travers toutes les Régions dans les Villes et les Villages de France leur important rôle culturel et social. Nous souhaiterions donc que vous puissiez appeler sur ce problème l'attention de vos collègues Présidents de Conseils Régionaux, afin que, d'une part, ceux qui n'ont encore accordé aucune subvention, quel que soit le motif de leur position, veuillent bien la reconsidérer, et que ceux qui ont déjà accordé une subvention ne la considèrent pas comme une aide exceptionnelle une fois donnée, mais renouvellement ce geste qui permettra d'équiper nos Sociétés ou de renouveler leur matériel. Il est bien entendu que ces achats d'instruments seront effectués exclusivement auprès de fabricants français et que nos Sociétés, pour la plupart, acceptent une participation allant quelquefois jusqu'à 50 % du coût de l'instrument. »

Dans l'attente d'une réponse que je veux croire favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments de respectueuses considérations.

Le Président,
André AMELLER.

Dès le 12 mai, nous recevions la réponse ci-après :

Monsieur le Président,

« Votre lettre du 2 mai appelant mon attention sur les difficultés de trésorerie rencontrées par les Fédérations Régionales des Sociétés Musicales d'Amateurs affiliées à votre Confédération, m'est bien parvenue.

« Je ne suis pas resté insensible aux arguments développés dans votre correspondance et j'ai eu le souci de signaler à mes collègues Présidents des Conseils Régionaux le problème qui vous préoccupe.

« D'ici quelque temps vous pourrez éventuellement prendre contact avec ces derniers.

« En attendant, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signé : Edgar FAURE.

Par la suite, nous avons reçu soit directement, soit par l'intermédiaire de M. E. Faure un certain nombre de réponses (15 sur 22 régions).

Ces réponses ne nous apprennent pas grand chose. Les régions qui ont versé d'importantes subventions d'équipement pour l'achat d'instruments de musique le rapellent en précisant que cela ne constitue pas un engagement pour l'avenir. La plupart des autres Présidents de Conseils régionaux se bornent à dire qu'ils ont pris note de l'intérêt que présentent les sociétés musicales d'amateurs et qu'ils ne manqueront pas d'en saisir leur conseil.

Trois réponses sont nettement négatives : celle de l'Auvergne, qui déclare ne pas avoir reçu de demande, et que de toute façon, cela n'aurait pas été possible actuellement ; celle de la Haute-Normandie, qui précise que tous les fonds disponibles pour tout ce qui touche à la Culture sont consacrés à la restauration des Monuments et la Bretagne, qui indique que le Conseil régional ne pourrait examiner une demande de subvention que si toutes les associations musicales étaient fédérées et que si la Fédération était spécifiquement Bretagne.

Cette réponse remet en discussion un problème qui a déjà été évoqué dans plusieurs assemblées générales.

M. Villatte signale qu'il se réserve d'aborder ce problème de fond lors du rapport de la Commission qu'il préside.

D. — Assemblée Générale de 1978.

M. Pin précise que cette assemblée générale aura lieu les vendredis 10 et samedi 11 mars 1978 à Issy-les-Moulineaux. Tout se déroulera sur place comme l'an dernier, c'est-à-dire déjeuner et dîner du vendredi, déjeuner du samedi. Selon la formule adoptée depuis l'an dernier, le Concert du vendredi soir permettra d'entendre en Première partie une formation d'amateurs, la Fanfare de Saint-Marcel (Saône-et-Loire) et en deuxième partie, une formation professionnelle, l'Harmonie de la Garde Républicaine.

Le concours d'excellence se déroulera le dimanche 12 mars.

M. Ameller signale que les chambres syndicales des éditeurs et des facteurs d'instruments exposeront dans le hall des partitions et des instruments.

Sur un autre plan, il demande aux Congressistes qui désirent avoir une chambre d'hôtel à Issy-les-Moulineaux de le faire connaître très à l'avance.

E. — Vœux.

Le Secrétaire Général rappelle que, lors de l'Assemblée Générale des 11 et 12 mars derniers les vœux, conformément à la nouvelle procédure, devaient être examinés et discutés, selon leur objet aussitôt après le rapport de la commission intéressée. Mais il y a eu un certain flottement et de ce fait certains vœux n'ont pratiquement pas été examinés.

Les Fédérations intéressées n'ont pas manqué de le faire remarquer. Il y a donc lieu de les examiner au cours de ce Congrès d'automne, ainsi que deux vœux nouveaux reçus depuis lors.

Il est alors procédé à l'examen des vœux anciens qui ont fait l'objet d'une note figurant dans le dossier de chaque congressiste lors de l'assemblée générale des 11 et 12 mars 1977.

1) Yonne.

2) Sud-Ouest.

Ces 2 vœux concernaient le montant de la cotisation. Ils sont dépassés par la discussion qui a eu lieu en mars dernier et par la décision qui va être prise au cours du présent congrès.

3) Orleanais-Berry
Ce vœu concerne l'affranchis-

ment postal des bulletins fédéraux. Tout a été dit sur ce point en mars dernier dans le rapport de la Commission du Journal et à la suite du rapport (voir Journal mai 1977).

M. Cimetière signale que sa Fédération a fait de nouvelles démarches auprès d'un député, ancien ministre, mais considère qu'il serait nécessaire que la C.M.F. fasse une démarche sur le plan national. Le Président Ameller accepte le principe.

4) Orleanais-Berry
Possibilité pour les internes des établissements scolaires qui sont musiciens de disposer d'un local pour étudier leur instrument.

La lettre suivante a été adressée le 15 septembre 1977 au Ministre de l'Éducation. Cette lettre rappelle également le vœu émis par l'Assemblée générale de mars dernier, qui lui avait été adressé le 25 mars.

« Monsieur le Ministre,

« Par lettre du 25 mars 1977, nous avons eu l'honneur de vous adresser un vœu émis à l'unanimité lors de notre Assemblée générale des 11 et 12 mars 1977, par les délégués de nos 46 Fédérations, à la suite des débats sur les problèmes de la musique à l'école. »

« Nous nous permettons de vous rappeler le texte de ce vœu :

« Le Congrès de la Confédération Musicale de France, au cours de sa séance du 12 mars 1977, constatant les obstacles que rencontre trop souvent le désir réciproque des intéressés de voir s'établir une coopération entre les Ecoles et les Sociétés Musicales locales, demande que soit mise à l'étude la recherche des conditions nécessaires à une normalisation de leurs rapports, jugée fructueuse de part et d'autre. »

« Nous nous tenons toujours à votre entière disposition pour commenter ce vœu et vous exposer notre point de vue sur cette question à laquelle nous attachons une extrême importance. »

« Sans attendre que ces entretiens aient abouti, nous vous serions par ailleurs très reconnaissants de bien vouloir inviter les Recteurs, Inspecteurs d'Académie et Chefs d'établissements scolaires, à accorder sur avis de chaque Fédération intéressée à ceux de leurs élèves qui étudient personnellement la musique, la possibilité de travailler utilement leur instrument en leur permettant de s'isoler à cet effet dans des locaux et à des heures qui leur seraient assignés. »

« L'importance que nous attachons à ce problème de formation de jeunes musiciens amateurs valables ne saurait certainement vous échapper. C'est pourquoi nous espérons en une suite favorable à cette dernière requête, et en des contacts proches pour résoudre le problème plus général de la coopération entre les établissements scolaires et nos sociétés musicales locales. »

« Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération la plus distinguée. »

Le Président,
André AMELLER. »

M. Cimetière demande si cette lettre ne pourrait être publiée dans le Journal. M. Ameller indique qu'elle figurera dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

5) Orleanais-Berry

Vœu tendant à ce que les stages de perfectionnement instrumental de Toucy soient considérés comme équivalents aux stages de spécialisation organisés par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Sport dans le cadre de la préparation au diplôme d'animateur de Centres de Vacances et de Loisirs. M. Ameller indique qu'une démarche sera faite dans ce sens au Secrétariat d'Etat.

Il signale par ailleurs qu'il va reprendre sur de nouvelles bases des démarches auprès du Ministère de la Culture pour obtenir un accord sur le Certificat d'aptitude à la direction des Sociétés Musicales d'amateurs.

6) Haute-Garonne

Vœu souhaitant qu'il soit permis de faire un concours dans un festival.

la page administrative

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE (suite)

M. Ameller prend une position très nette sur ce point. Rien n'empêche d'organiser un concours dans le cadre d'un festival, mais le déroulement de ce concours doit être strictement indépendant de celui du festival et doit respecter les dispositions du Règlement confédéral des concours.

En revanche des épreuves de classement peuvent être organisées dans le cadre d'un Festival pour les Sociétés qui n'ont jamais été classées ou dont le classement est devenu caduc.

7) Haute-Garonne

Vœu demandant qu'il existe un concours d'excellence pour la danse. La danse classique figurant dans les catégories des sociétés énumérées dans le Règlement confédéral des concours, rien ne s'oppose à ce qu'il y ait un concours d'excellence pour la danse : si une Fédération demande à y inscrire des élèves, des épreuves seront fixées en conséquence, et un jury compétent sera mis en place. Toutefois les Fédérations intéressées devront donner la preuve que l'élève aura été précédemment présenté aux épreuves des divers degrés des examens fédéraux.

A cette occasion M. Ameller est amené à rappeler que les formations de majorettes ne sont pas admises si leurs évolutions sont accompagnées par de la musique enregistrée.

8) Orléanais-Berry

Ce vœu est une demande d'information sur le plan de restructuration de l'éducation musicale en France. Les débats de l'Assemblée Générale de mars dernier et l'intervention de M. Jacques Challey ont déjà répondu à ce vœu. Une motion a été votée par l'Assemblée Générale sur les conseils de M. Jacques Challey et a été adressée au Ministre de l'Education le 25 mars 1977.

9) Midi

Ce vœu demande que l'emploi du temps de tous les lycées comprenne depuis la 6ème une heure de musique par semaine pour l'admission en 2ème de T5. M. Ameller déclare que les élèves qui entrent en 2ème de T5 se destinent au B.A.S. de musique, or ce B.A.S. est difficile. Indépendamment d'épreuves de physique et d'acoustique, il exige un niveau musical, solfège et instrument,

qui correspond chez nous au supérieur. Ce n'est pas avec une heure de cours par semaine qu'ils atteindront ce niveau.

10) Midi

Ce vœu concerne les musiques militaires. La commission des Affaires administratives et extérieures a examiné ce vœu. M. Villatte en parlera dans son rapport.

11) Orléanais-Berry

Ce vœu demande à la C.M.F. de faire une politique de promotion pour les instruments délaissés (trombones, saxhorns barytons et basses, tubas). M. Ameller estime qu'il s'agit d'un problème à caractère régional. Il appartient donc aux Fédérations de faire leur propre propagande. Il signale qu'une classe saxhorns contrebasse vient d'être créée au Conservatoire National de Paris.

12) Orléanais-Berry

Ce vœu concerne le prix trop élevé du matériel musical et demande à la C.M.F. de faire une démarche auprès des éditeurs de musique.

M. Ameller indique qu'une démarche a déjà été faite dans ce sens auprès de certains éditeurs ; elle va être reprise sur un plan plus général auprès du Président de la Chambre syndicale, M. Claude Leduc.

L'ensemble des vœux présenté à l'Assemblée Générale de mars 1977 étant ainsi réglé, il y a lieu d'examiner les deux vœux nouveaux.

Vœu A (Centre).

Ce vœu demande que la C.M.F. fasse des démarches en vue de la création d'une classe d'accordéon au conservatoire de Paris et l'inscription des accordéons comme discipline de base dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat.

M. Ameller fait connaître que l'accordéon (ainsi d'ailleurs que la danse) vient d'être agréé comme discipline pour le Bacc. F 11. De ce fait, des classes d'accordéons vont se créer dans les Conservatoires.

En ce qui concerne le Conservatoire National supérieur de Paris, une démarche sera faite auprès de son directeur, M. Gallois-Montbrun.

Vœu B (Saône-et-Loire).

Ce vœu demande la suppression du premier alinéa de l'article 18 du règlement confédéral des concours. Cet alinéa est ainsi rédigé : « Les instruments d'harmonie

énumérés à l'article précédent ne sont tolérés que dans les sociétés des 3ème, 2ème et 1ère division, ou ils doivent seulement remplacer ou doubler les instruments de la formation normale ».

La Fédération Intéressée a signalé à l'appui de son vœu que dans la liste des morceaux de concours à choisir pour 1977 figure pour les formations B et C d'excellence et d'honneur des parties contrebasse qui ne peuvent être jouées que par une contrebasse à pistons.

M. Thirault explique que si certains instruments d'harmonie ont été tolérés jusqu'à la 1ère division incluse, c'est pour permettre aux petites sociétés d'utiliser tous les instrumentistes dont elle disposent.

A partir de la division supérieure, il est normal d'exiger que les sociétés ne comportent que des instrumentistes normaux correspondant à la formation Batterie-Fanfane.

En ce qui concerne certains des morceaux figurant sur la liste pour 1977, il considère, d'accord avec M. Trémone, qu'il y a eu une anomalie : on verra à ce que cela ne se reproduise pas pour 1978.

L'examen de tous les vœux étant terminé, M. Pin informe l'assemblée qu'une nouvelle simplification de la procédure pour l'étude des vœux a été mise au point et qu'elle figurera dans le journal de novembre.

Il en indique les grandes lignes : les vœux doivent être adressés au Président de la C.M.F. ; ils peuvent être envoyés à tout moment de l'année ; les vœux parvenant après le 31 décembre ne pourront être discutés à l'assemblée de mars suivant.

(A SUIVRE)

AVIS IMPORTANT

Les sociétés sont informées que les avantages de la convention S.A.C.E.M.-C.M.F. ne dispensent pas de la déclaration des œuvres exécutées lors de services ou concerts organisés par les sociétés.

L'attention des responsables est aussi attirée sur l'obligation qui est faite de mentionner également sur la déclaration le nom du transcripteur ou de l'arrangeur.

CONSORTIUM MUSICAL Éditions COMBRE

24, Boulevard Poissonnière, 75009 PARIS
S.A. au Capital de 415.000 F.

Tel. 824.89.24 - 246.52.22

Extrait de notre Catalogue Enseignement :

AGAMEMNON	Solfège à l'usage des instrumentistes
AUBANEL	Solfège rythmé — 1er livre
BOURNONVILLE	100 Dictées progressives à 1 et 2 voix alternées
BOUTIN	Cours pratique de Solfège en 3 volumes
CLASSES	Solfège des débutants en clé de sol en 2 cahiers
"	Solfège en clé de fa
"	Solfège en clés de sol et fa mélangées
DIJMON	200 Dictées musicales faciles et progressives
FIRMANN	Abrégé de théorie en 4 cahiers
EXCOFFIER	Solfège manuscrit
"	Abrégé rationnel de mécanisme
FOURNIER	Cours primaire de musique, devoirs en 8 cahiers
NOEL-GAILLON	95 Dictées très faciles et faciles
HAIICHARD, LAVA-GNE et SCHLOSSER	Exercices élémentaires de lecture musicale à 2 voix
SER	
LEMARIE	Théorie élémentaire
"	Solfège élémentaire
MAYEUR	Cahiers de devoirs en 8 cahiers (de 0 à 7)
"	Réponses aux cahiers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
"	Théorie
MERLOT	Initiation musicale par les rondes enfantines et les chansons populaires
"	Manuel pratique de lecture, études des clés de sol, fa et ut
"	Nouveau solfège progressif rythmé et chanté
"	Traité rythmique
"	60 Leçons de solfège
MINARD	Petit solfège à 1 voix en 2 cahiers
MOREAU	Solfège
"	Solfège avec accompagnement
NERINI Emmanuel	Notions préparatoires de théorie musicale
"	Année scolaire de musique
NERINI Emile	Précis de théorie musicale
"	Questionnaire correspondant au précis
OULLIE	Mon premier solfège
"	Théorie simple et pratique
PANSERON	ABC du solfège
REUCHSEL	Solfège en 17 volumes
"	Solfège avec accompagnement de piano n° 1 et 2
"	Abrégé de la théorie
"	Grande théorie
"	Questionnaire
SCHVARTZ	Traité théorique et pratique de lecture musicale en 2 volumes
"	Année préparatoire de solfège
"	500 Dictées musicales et 1.822 exercices 1er volume
THOMAS	Solfège progressif en 2 cahiers

ATTENTION :

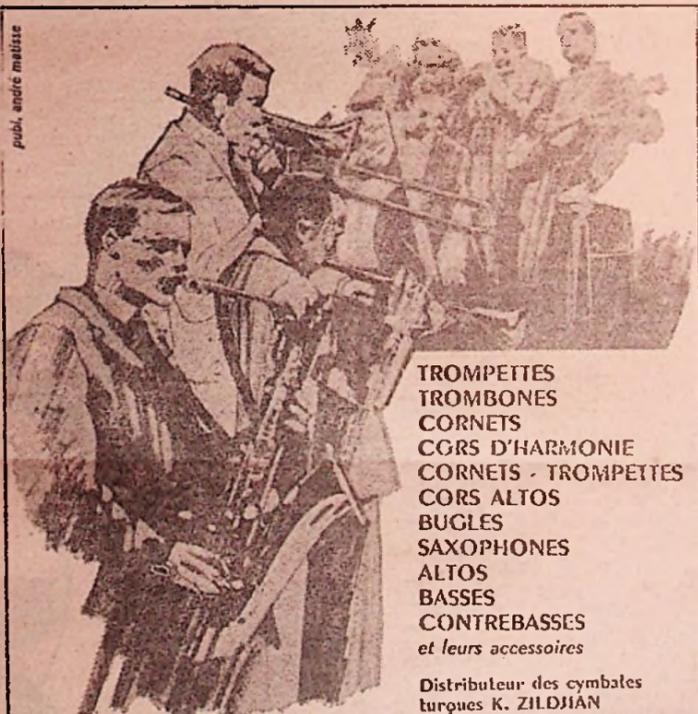
Le prix de l'abonnement au journal de la C.M.F. pour l'année 1978 est de : 20 F.

Pour vos manifestations musicales assurez-vous le concours du
Sextuor de clarinettes LEBLANC



Pour tout renseignement, écrire à :

G. LEBLANC, 403, Rue des Pyrénées, 75020 PARIS



TROMPETTES
TROMBONES
CORNETS
CORNS D'HARMONIE
CORNETS - TROMPETTES
CORNS ALTOS
BUGLES
SAXOPHONES
ALTOS
BASSES
CONTREBASSES
et leurs accessoires

Distributeur des cymbales turques K. ZILDJIAN

Antoine Courtois
Paris

instruments de qualité artistique
8 RUE DE NANCY - PARIS 10^e - TÉL. 607.77.85

L'éducation aujourd'hui au public de demain

(SUITE DE LA PAGE 1)

soulevé (mais malheureusement n'a pas suffisamment développé) la question importante concernant la formation du goût des auditeurs et la vie dans la ville moderne. On a constaté que nous sous-estimons la puissance des « gouverneurs d'âme » de la jeunesse, ces jeunes hommes qui, leurs guitares et transistors à la main, réunissent dans la rue des groupes de jeunes et influencent leurs goûts en leur montrant avec passion les nouveautés du beat, rock, etc. En effet, cette manière de musiquer (si on peut dire) a occupé la place des concerts de musique qui étaient, à une certaine époque, donnés à la maison par les membres d'une famille et leurs amis qui jouaient de la musique de chambre populaire de Mozart, Tchaikovski, Schubert et d'autres compositeurs en préparant ainsi des milliers de participants à la grande musique présentée dans les salles des philharmonies et des opéras. Les nouvelles conditions de la vie urbaine, hélas !... ont écrasé cette tradition que nous ne verrons pas peut-être reconstituée... Pourtant déplorant ce fait, nous ignorons les nouvelles formes de la musique dans la rue, ses « vedettes » et... les résultats, souvent nuisibles, se manifestent de plus en plus. Analysant, par exemple, à Copenhague, la composition du public au festival de la musique scandinave, j'ai pu constater cette confrontation explosive entre les amateurs de la musique sérieuse et les partisans de la musique pop.

Maintenant, je voudrais aborder la deuxième question de mon rapport : Quels sont les genres de musique joués de nos jours dans le monde et leur rôle dans la formation des goûts et des désirs du public de demain ?

A mon avis, ils sont au nombre de cinq :

1) La musique symphonique et d'opéra classique dans la tradition européenne ;

2) Le folklore dans toutes ses formes et manifestations ;

3) La musique des cultures non-européennes (musique régionale) ;

4) La musique « nouvelle » qui a rompu avec les traditions (avant garde) ;

5) La musique pop et la musique de masse.

Les trois premiers genres ont des traditions séculaires. Les attitudes envers cette musique sont actuellement différentes : les uns la considèrent, avec du respect, comme un objet d'art, les autres (la majorité) trouvent dans cette musique le plaisir esthétique, pour eux elle reste toujours une tradition vivante. Tous les trois premiers genres ont une importance déterminante en tant que source spirituelle authentique de l'homme moderne. En ce qui concerne la musique « régionale », elle occupe une place de plus en plus importante dans la vie spirituelle des peuples européens et elle, en tant que facteur de corrélation avec la musique traditionnelle européenne, a un grand avenir. Comme on le sait, le folklore développe avec succès ses traditions. L'attitude envers le folklore a changé (par rapport au XIX^{ème} siècle) et ses formes les plus anciennes ont connu leur renaissance. Bref, il est encore prématuré d'enterrer ce genre comme le font certains représentants de l'avant-garde, les antifolkloristes. Visiblement, tant que les nations existeront, le patrimoine folklorique restera toujours, même sous des formes nouvelles, une grande valeur inestimable.

Les traditions de la musique classique européenne sont également pleines de vie. L'intérêt croissant du public pour la musique baroque et du début du classicisme (toujours sous une forme nouvelle) montre qu'on cherchera toujours dans les puissantes réserves de la musique classique, des styles différents pour des nouvelles créations. Qui peut dire avec assurance que les générations futures ne s'adresseront pas au romantisme qui est refuté aujourd'hui par certains qui prétendent qu'elle n'est pas « au point » de la vie moderne ? Comme on le sait, Stravinski affirmait que dans l'histoire il y a un principe de refuser le style précédent pour faire ainsi appel aux styles des époques reculées. Cette idée de Stravinski mérite notre attention.

Les deux derniers genres sont directement liés à notre époque contemporaine. Ce sont les nouvelles traditions. Sont-elles de vraies traditions ? Pouvons-nous les appeler ainsi ? Les historiens occidentaux affirment, et non sans raison, que la musique du

XX^{ème} siècle a connu deux « révolutions » du langage musical (malheureusement, ces historiens lient ces « coups » dans la musique uniquement avec les problèmes de changement de la forme en ignorant l'essentiel, le contenu).

La première de ces révolutions a eu lieu avant la première guerre mondiale et elle est due à Schoenberg et Stravinski ; la deuxième, après la deuxième guerre mondiale, fut marquée par les activités des « pères » de l'avant-garde, Boulez, Stockhausen et Nono. Pour compléter cette idée on peut se référer au phénomène de parallélisme au niveau « inférieur » : l'intervention en Europe du jazz américain avec ses rythmes foudroyants (approximativement, dans les années de la « première » révolution du niveau « supérieur ») et l'apparition de nouvelles formes de la musique pop coïncide, dans le temps, à la naissance de l'avant-garde — rock, beat et autres formes qui ont envahi la jeunesse européenne.

Naturellement, il est impossible de nier que tous les deux nouveaux genres du XX^{ème} siècle (et surtout le deuxième !) ont connu un grand succès auprès du public européen (et non seulement européen). Nombreux sont ceux qui lient ces genres (quatrième et cinquième) à l'avenir de la musique en prétendant qu'ils seront reconnus par les auditeurs futurs. Cependant, cette idée est discutable. Il y a pour cela beaucoup de raisons. J'ai déjà dit que la polarisation continue des auditeurs, d'un côté les partisans de l'art ésotérique et de l'autre côté des milliers d'amateurs de la musique pop, ne sera pas, du point de vue social, féconde. Dans ce contexte, il est impossible d'imaginer un progrès de la culture (qui peut être conçue uniquement comme la culture de l'humanité toute entière — mouvement aux hauteurs d'un large front de gens !).

Deuxièmement : la recherche dans l'art est indispensable, autrement, il est voué à la mort. Cependant, la recherche en tant que course à la sensation de la forme (hélas !... un trait particulier de l'avant-garde actuelle) est stérile. L'art, c'est la science humaine. L'art qui a mis dehors l'homme, n'a pas d'avenir. Voilà pourquoi l'art a une perspective si l'homme reste son fondement. Le nouveau bâtiment de l'art ne peut être construit sur le sable. Impossible de détruire comme Erostrate le temple de l'art bâti au cours des siècles par l'humanité. Dans son message à la Journée Internationale de la Musique, Dimitri Chostakovitch a dit : « En construisant les ponts ouvrant les voies vers l'avenir, il ne faut pas détruire ceux qui lient l'art à son passé ». Et c'est peut-être pour ces raisons, malgré le feu d'artifice qui couronne tous les festivals de la soi-disant musique « nouvelle », on peut compter sur les doigts d'une seule main les œuvres montrées à ces festivals qui sont restées dans le répertoire de l'art mondial et qui appartiennent à un auditoire suffisamment grand. Naturellement, cela ne veut pas dire que certaines recherches dans l'œuvre de Berg et de Boulez seront oubliées et n'entreront

pas après avoir été assimilées, dans l'art mondial ! Il y a des traits humanistes dans l'avant-garde. Il est significatif que de nos jours parmi les grands artistes de l'art mondial il y a des novateurs de type explosif et des novateurs de type synthétique : beaucoup d'entre eux, soit Chostakovitch ou Britten, Prokofiev ou Orf, Lutoslaski ou Messiaen, utilisent souvent certaines trouvailles des premiers et en laissant leur synthèse avec les grandes traditions classiques qui se développent, créent des chefs-d'œuvre de l'art mondial qui sont, à propos, écoutés avec plaisir par des milliers de spectateurs qui y trouvent une satisfaction esthétique. C'est là, peut-être, la voie de la pratique créatrice et de l'auditeur de l'avenir ?

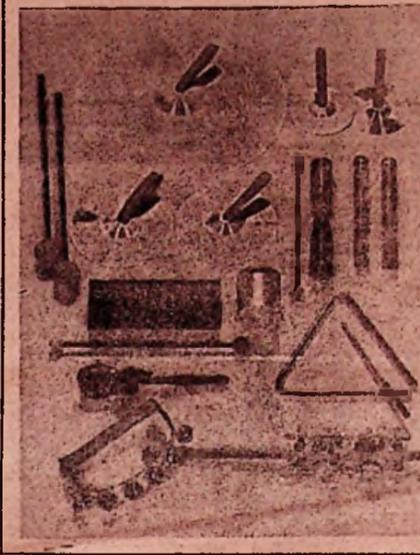
En ce qui concerne la musique pop et son développement actuel, elle exige une attention et une étude particulières. La musique de masse est un phénomène complexe. Elle a évidemment certaines valeurs positives — les chansons d'ordre civil et d'intonations nobles —. Ici, on peut classer la chanson soviétique qui est chantée aujourd'hui au-delà des frontières de notre pays... C'est aussi les chansons lyriques et de danse avec leurs nouveaux rythmes dynamiques qui sont entrées naturellement dans la vie des grandes masses de la jeunesse. On peut dire avec assurance que ces mélodies choisies et arrangées par les compositeurs de talent de notre époque, pénétreront également dans les grandes formes en les démocratisant et contribuant à ce que ces grandes formes deviennent l'apanage de larges masses de spectateurs futurs. L'histoire a connu des phénomènes pareils, dans l'œuvre de Schubert et de Verdi, de Tchaikovski et de Moussorgski, et d'autres grands compositeurs. L'appui sur les intonations de leur temps était un facteur important de leur popularité.

Il est presque incontestable que le vacarme et les rythmes hypnotisants empruntés aux danses rituelles des peuples primitifs et autres accessoires de la musique pop fécondée par la machinerie électrique, quitteront, dans le plus proche avenir, la scène. Au moins pour cette raison elle nuit à l'ouïe et aux autres organes de la jeunesse exaltée. En outre, l'art n'a-t-il pas cette mission humanitaire de compenser ce qui nous manque dans la vie, de donner à l'homme ce qu'il désire. L'art avec une majuscule ne doit-il pas, dans une certaine mesure, équilibrer le bruit et l'ambiance agitée des grandes villes qui entourent actuellement l'homme de notre planète, ne doit-il pas opposer aux rythmes vertigineux de la vie moderne, le silence, le calme, une méditation profonde sur la vie, et même si vous voulez, la contemplation ? C'est également un thème pour penser aux besoins du public, à l'image de l'art futur.

Dans notre pays qui construit le socialisme, l'art futur sera organiquement lié aux besoins des bâtisseurs de la société nouvelle, aux grands thèmes de *tout le peuple*, naturellement, remplis du romantisme de création, ainsi qu'aux besoins croissants de l'in-

LES EDITIONS ALPHONSE LEDUC

présentent en exclusivité les instruments musicaux scolaires



SONOR®

INSTRUMENTARIUM
ORFF

Catalogue complet
sur demande.
Chez votre marchand
habituel
ou à nos magasins

175, rue Saint-Honoré
75040 PARIS CEDEX 01



MERLIN

guitares classiques Alphonse Leduc

(fabrication Musima, R.D.A.)

Dans la tradition MERLIN,
des instruments de qualité
à un prix raisonnable :

"730"

Une première guitare
sans rivale.

"732"

Déjà une grande guitare.

"736"

"Façon luthier",
la guitare du succès.

Chez votre fournisseur
ou chez :

**ALPHONSE
LEDUC**

175 rue Saint-Honoré - 75001 Paris - Tél. 260 62 47

dividu. Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. La révolution scientifique et technique dans notre pays, ainsi que dans d'autres pays du monde, a influencé considérablement, non seulement le monde habité par l'homme, la technique, la vie quotidienne, mais également la conscience de l'homme. Les nouvelles conceptions des processus sociaux, de l'espace et du temps ont élevé considérablement le niveau intellectuel de l'auditeur. Actuellement, nous observons ce phénomène non seulement dans les

domaines du théâtre et de la cinématographie, mais même dans la musique qui est, avant tout, un art d'émotions. La nouvelle vague, le phénomène du symphonisme monologique, l'intérêt à la polyphonie sont des traits particuliers de cette nouvelle tendance. Cependant, nous assistons parfois aux faits que l'art de raison détruit l'émotion en se laissant emporter par l'intérêt à la construction pure de la musique. Ce fait, il est incontestable, nous met en garde, car la musique en dehors des émotions de l'homme, est stérile. L'éducation d'un individu harmonieusement développé, la tâche assignée par notre société, pose avec toute acuité cette question. Le fondement intellectuel que nous apporte l'importance accrue dans notre vie de la technique, de la révolution scientifique et technique ne peut aucunement appauvrir la richesse émotionnelle de l'homme et sa musique, qui, mieux que les autres formes d'art, développe précisément le monde émotionnel de l'homme et de la collectivité. Voilà pourquoi la question concernant l'équilibre raisonnable et la compensation mutuelle de ces deux fondements dans la réaction de l'homme sur le monde environnant a une importance considérable. La création des œuvres qui répondent pleinement à ce principe est également une des conditions du succès de la musique auprès de l'auditeur de l'avenir prochain.

Et enfin, pour conclure, je veux dire ce qui suit. Pour que notre art puisse se développer heureusement, garder et accroître son auditoire, il nous faut quelque chose d'élémentaire par les moyens de l'art, lutter pour la paix, afin de ne pas perdre dans le gouffre d'une troisième guerre mondiale, l'auditeur futur dont nous discutons les goûts aujourd'hui.

Boris YARUSTOVSKY.



75020 - 403, Rue des Pyrénées

petites annonces

Payables d'avance conformément au tarif ci-après :
 de 1 à 5 lignes 40 F
 de 6 à 10 lignes 75 F
 de 11 à 15 lignes 110 F
 de 16 à 20 lignes 145 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises. La ligne comporte 32 lettres, signes ou intervalles.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au Journal sous le No... » doivent obligatoirement mettre leur correspondance dans une enveloppe timbrée, sans adresse. Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

La première enveloppe doit être placée dans une seconde enveloppe à l'adresse de la C.M.F. (journal No...), 121, rue La Fayette - 75010 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

■ Clarinettiste 1er Prix du Conservatoire de Grenoble cherche emploi enseignement ou direction Harmonie, Ecole de Musique, 10 ans exp. Ecr. Journal sous No 106.

OCCASIONS

■ Recherche tous instruments de musique. M. TUVÉRI René, 123, rue Belliard, 75018 PARIS. Tél. 606.21.01.

■ Recherche tous instruments culvre du siècle dernier, en particulier sarrusophones, ophicléides, serpents, etc... Envoyer description et conditions au journal qui transmettra sous le No 104.

■ Achète soubassophone si b d'occasion. Ecr. M. Claude MENTREL, 1, rue Dunant, 59000 LILLE.

■ Vends Tuba Orchestre COUESNON, 6 pistons ut et si b, avec boîte, exc. état. Prix : 2500 F. Ecr. M. LASSEUR, 2, rue A.-Camus, 45400 FLEURY. Tél. : (33) 86.32.19.

■ Vends 40 costumes Harmonie et 30 costumes Clique. Tél. : (75) 35.29.50.

■ A vendre : smoking état neuf (porté une fois). Valeur 4500 F. Soldé 1200 F. TAILLE 46. Téléphoner au 355.15.02.

■ A vendre : Hautbois NOBLET, état neuf, prix 2000 F. Tél. : 207.01.78.

■ Particulier recherche cor d'Harmonie Fa Sib en bon état. Ecrire M. DHOLLANDE Paul, 88, av. Philippe-Lebon, 83000 TOULON. Tél. (94) 41.71.19.

■ Suis acheteur piano à queue. Indiquer marque, modèle, état, prix. Ecrire Journal No 105.

■ Achète clarinettes tous systèmes sauf BOEHM. S'adr. M. LECERF Marcel, Cèdre Bleu 13 G, 3ème étage, 54100 NANCY.

■ Fanfare de MEURSAULT vend 30 tenues complètes, bon état, bas prix : 50 F par tenue. S'adr. M. Lucien LEBLANC, 18, rue Sudot, 21100 MEURSAULT.

DIVERS

■ L'Hymne au précurseur JULES VERNE de R. Cransac et G. Sueur. Arrgt. de Ch. Poirot pour Chœur mixte. Envoi gratuit aux Chefs de Chœur. Ecrire à Robert CRANSAC « Le Stengel » rue Martin Bleu Dieu, 80000 AMIENS.

■ COURS D'HARMONIE Classique et pratique par correspondance en 40 fascicules. Ecr. pour renseignements : M. R. SALMON, 72, Route de Berck 62600 RANGDU-FLIERS.

■ VILLE DE LONS-LE-SAUNIER STAGE METHODE MARTENOT DIRIGE par M. René CLEMENT, Directeur de la Pédagogie au Conservatoire de LYON. Du jeudi 17 novembre au matin au samedi 19 novembre à midi. Renseignements : CONSERVATOIRE, 4, Place Perraud, 39000 LONS-LE-SAUNIER. Tél. : (16-84) 24.21.22.

MUSIQUE MILITAIRE

■ Création d'une Musique Régionale stationnée à CAEN, recrutement Musiciens tous pupitres. Accession au grade de Caporal-Chef dans les 6 premiers mois. Prendre contact avec le Chef de Musique de cette formation : Musique Régionale, Quartier Claude-Draen, 14036 CAEN Cedex.

OFFRES D'EMPLOIS

■ Vous êtes musicien et vous recherchez du travail, l'HARMONIE MUNICIPALE, de MOREZ (Jura) serait heureuse de vous accueillir : l'industrie locale offre de nombreux emplois. Pupitres très appréciés : Baryton, Basse, Contrebasse, Percussions. Ecr. à M. BAUD Daniel, Résidence La Bièche, 39400 MOREZ.

■ VIRE, Centre touristique, cherche pour son Harmonie « Division supérieure » Chefs de pupitres aptes à donner cours à l'Ecole de Musique (cuvres de préférence). Envoyer curriculum vitae et desiderata à M. Cl. DOUSSE, 49, rue A.-Gasté, 14500 VIRE.

■ STATION de MEGEVE, Haute-Savoie, cherche pour la Musique Municipale, très bon musicien jouant trombone et basse, devant assurer Cours Solfège et Instruments à l'Ecole de Musique et Cours Education Musicale aux Ecoles. Emploi municipal de Maître d'Education Musicale à temps complet. Ecr. Mairie de MEGEVE, 74120.

■ Sté de Musique recherche Musicien confirmé pour direction Batterie-Fanfare : Tamb. Clair. Tromp. d'Harmonie, saxos, clarinette, Tromb. Basse. Répétitions soir ou week-end. Possibilité embauche à la commune et logement HLM. Ecr. au journal sous No 102.

■ Harmonie sous-préfecture 200 kin de Paris PROPOSE place tourneurs P 2 à bons musiciens à vent. Recherche professeur de flûte pour Ecole de Musique. Ecr. au journal sous No 103.

■ L'ORCHESTRE D'ACCORDEON DE PARIS recrute des accordéonistes d'un niveau moyen supérieur, excellence de la CMF. S'adresser à M. Claude THOMAIN - Tél. 957.53.53.

■ TROUVILLE-sur-MER recherche bon musicien capable diriger FANFARE et former ELEVES. Off. emploi garde-champêtre, bon logement ; suppléments musique selon services. Ecr. avec toutes indications utiles à M. le maire, TROUVILLE, 14360 ou tél. à délégué : (31) 88.10.08, heures repas.

■ Ville de 4.000 habitants recherche Chef de Musique pour diriger Harmonie Municipale plus clique et faire cours aux élèves de la Société. Emploi municipal titularisé. S'adr. M. AGNUS J.-G., 23, rue Louise-Michel, 52600 CHAILINDREY.

■ Les musiciens tous pupitres, amateurs ou autres, désireux venir se retirer à Royan, son Informés que l'Harmonie se ferait un plaisir de les recevoir sur ses rangs. Pourrait, si nécessaire, les aider à trouver un logement. S'adr. Harmonie de Royan ; M. NAULIN Léon, 20, rue Nouaille-Degorce, 17200.

■ Petite ville industrielle (3.500 habitants) recherche sous-chef ou musicien très bon niveau, en retraite d'une musique militaire pour donner cours de solfège et d'instruments en vue de former une société musicale dont il aurait la direction. Emploi assuré. S'adr. Mairie de ROUMAZIERES-LOUBERT 16270.

■ Musique Municipale de NUITS-ST-GEORGES (Côte-d'Or) recherche : Directeur - Professeur pour l'Harmonie Municipale et pour assurer Cours Elèves (Solfège - Instruments). Soumettre candidature et C.V. à M. le Maire de NUITS-ST-GEORGES 21700.

■ Sté Philharmonique de TANNINGES (Hte-Savoie), 35 membres, Station été-hiver, recherche professeur enseignant Solfège et instruments, Saxo et clarinette. Assurer sous direction. Emploi complémentaire municipal possible. Logement assuré. Ecrire à M. Louis GACHET, Président de la Musique, av. des Thézères, 74440 TANNINGES.

■ URGENT : Ville de l'UNION recherche Directeur de Batterie-Fanfare de Cavalerie pour enfants de 8 à 15 ans. Emploi stable. Avantages sociaux. Ecrire avec C.V. Mairie de l'UNION 31240 ou tél. au 16 (61) 74.32.05.

■ Municipalité Chef-Lieu de Canton S.-Ouest, recherche Chef pour Direction de la Batterie Fanfare classée Excellence. A adresser candidature références et prétentions au journal sous No 101

■ Fédération Dauphinoise recherche pour environs GRENOBLE Directeur Batt.-Fanfare enseignant le solfège. Adresser C.V. à M. MALFAIT, Président de la Fédération, Conservatoire de GAP 05000.

AVIS DE CONCOURS

■ Ville de LUXEUIL-LES-BAINS (Haute-Saône) recrute par concours sur épreuves un Professeur de TROMPETTE-SOL-FEGE pour son Conservatoire. Statut du personnel municipal, indices bruts 300-590. 20 h hebdomadaires. Adr. candidature et C.V. avant le 15 JANVIER 1978 à M. le Maire de LUXEUIL-LES-BAINS 70300.

■ VIC-FEZENSAC (Gers) recrute par concours un professeur, directeur de l'Ecole Municipale de Musique. Statut du personnel communal. Traitement net de début : 2.400 F. Fournir curriculum vitae complet à M. le Maire de VIC-FEZENSAC 32190 avant le 20 novembre 1977. Le concours portera sur les instruments à embouchure et à anche, la direction d'ensemble instrumental, l'initiation musicale. Convocation des candidats admis pour concours mi-décembre. Prise de fonction le 2-01-1978.

2ème SEMAINE DU SAXOPHONE sous le contrôle de la Direction de la Musique (du 29 novembre au 4 décembre 1977 inclus) organisée au Conservatoire National de Région de Lyon. 4, Montée de Fourvière, 69005 Lyon.

ACTIVITES PROPOSEES :

Mercredi 30, de 9 h à 12 h, cours public par Daniel Deffayet.
 Mardi 29 novembre, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h : cours public par Daniel Deffayet ; de 17 h 15 à 18 h, mini-concert.

Mercredi 30 novembre, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, cours public par Daniel Deffayet ; de 17 h 15 à 18 h : mini-concert.

Jeudi 1er décembre, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h : séminaire pour professeurs ; de 17 h 15 à 18 h : mini-concert.
 Vendredi 2 décembre, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h : séminaire pour professeurs ; de 20 h 45 à 22 h 15 : Récital de Daniel Deffayet.

Samedi 3 et dimanche 4 décembre : Cours pour la formation des professeurs de « cours municipaux » et pour les saxophonistes amateurs ; Etude du saxophone : pédagogie, musique de chambre ; emploi du saxophone en « musique d'harmonie » (orchestration), etc...

Des mini-concerts sont également prévus les samedi 3 et dimanche 4 décembre pour présenter des œuvres (duos et trios) de musique d'ensemble pour les jeunes élèves ou saxophonistes de niveau élémentaire et moyen.

Contenu du Séminaire pour Professeurs :

— Programme des études ;
 — Morceaux de concours ;
 — Epreuve pédagogique du C. A. ;

— Importance de la musique de chambre à tous niveaux ;
 — Evolution de l'instrument et des différentes écoles ;
 — Etude d'œuvres nouvelles présentées et analysées par leur auteur ;

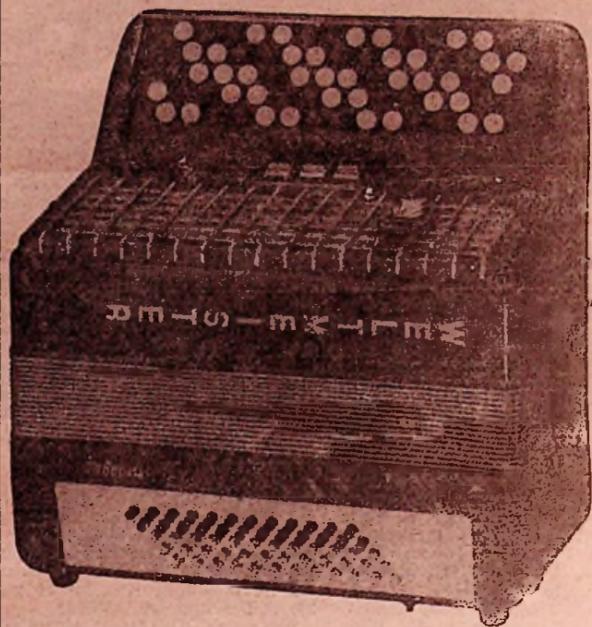
— Travail sur les techniques de la musique contemporaine (sur-aigu, sons simultanés et tous signes employés) et tous sujets pédagogiques à la demande des stagiaires.

Les professeurs apporteront leur saxophone pour illustrer leur point de vue sur chaque sujet abordé.

ASSUREZ VOS SOCIETES
 A LA C.M.F.

LE SEUL INSTRUMENT DE MUSIQUE

AUTONOME - TRANSPORTABLE
 LÉGER - ÉCONOMIQUE
LE "TOCCATA"



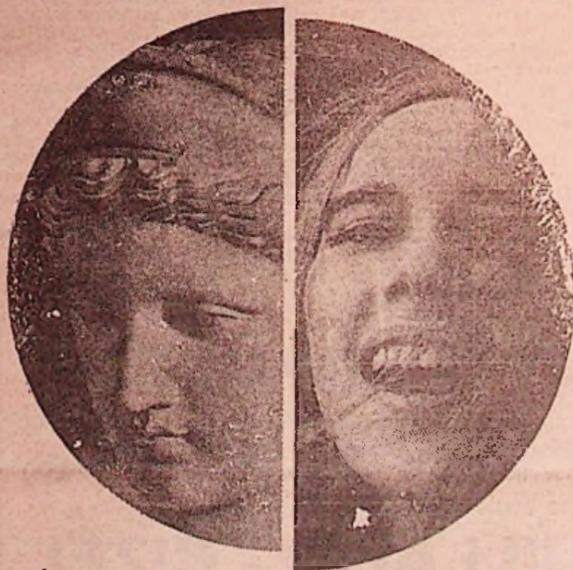
PRIX : 2 500 F

Pour la première fois un accordéon intégral comprenant au clavier main gauche, le système traditionnel plus 3 octaves de Basses chromatiques.

TOUS RENSEIGNEMENTS

PAUL BEUSCHER

25-35 Bd Beaumarchais 75004 PARIS Tél. 278.09.03



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Documentation sur demande :

12200 BELLEVILLE - 16 rue de la Forêt - au Bois - 78 PARIS 13^e - Tél. : 013 09 74



UNE DELEGATION CANADIENNE REÇUE A LA C.M.F.



MM. Ameller, Président de la CMF, et Pin, secrétaire général, s'entretiennent avec les délégués québécois.

A la demande du Ministère des Affaires Etrangères, une délégation canadienne du Gouvernement du Québec a été reçue à la C.M.F. le mardi 18 octobre 1977. Conduite par Mme Cardona, du Ministère des Affaires Etrangères (Service d'accueil des Personnalités), elle était composée de M. Jean Rioux, directeur du Service des Activités Socio-Cultu-

relles du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, et de M. Gilles Labarre, président de la Confédération des Loisirs. Les délégués ont été reçus par le président Ameller et par M. Pin, secrétaire général. Au cours d'un long entretien, ont été évoquées l'organisation et les structures de la C.M.F., des Fédérations et des Unions Dé-

partementales, ainsi que les diverses activités de la C.M.F. dans tous les domaines : enseignement musical, examens fédéraux, concours de musique, festivals, journal, centre national de Promotion Musicale Albert Ehrmann de Toucy. Nos visiteurs ont été très intéressés par les exposés qui leur ont été faits et ont posé de nombreuses questions.

I. S. M. E.

(International Society for Music Education)

Mme Blanche Leduc, présidente de la section française de l'ISME a le plaisir de vous informer que la revue « Musique et Instruments » consacre un numéro spécial aux communications (traduites en français) faites au XIIème Congrès International de l'ISME à Montreux (Suisse) en juillet 1976.

Le prix de ce numéro est de 25 F (20 F pour les membres de l'ISME).

S'adresser à : Musique et Instruments, 9, rue Coetlogon, 75006 Paris (tél. 548.04.72).

La liste de ces communications est la suivante :

Avant-propos, par E. Kraus. La musique, dimension perpétuelle de l'éducation, par E. Kraus (R.F.A.). L'éducation musicale et la société, par Ch. R. Hoffer (USA). La responsabilité de la société contemporaine à l'égard du développement de la musique et de l'éducation musicale, par B. Binkowski (RFA). Position et fonction de la musique dans la société d'aujourd'hui, par K. Linder (Suisse). La musique et l'éducation musicale dans la société non industrielle, par S. El Mahdi (Tunisie). Coopération et échanges dans le domaine de la musique et de l'éducation musicale entre pays de culture différente, par A. Danielou (France). Influence des différentes cultures sur la réalisation en

musique, par J.C. Carlsen (USA). L'éducation musicale et l'impact de la technologie, par Ch. H. Benner (USA). La musique : activité essentielle ou accessoire, par I. Brochu (Canada). Que font, en fait, les écoles et les collèges pour la préparation à une éducation musicale devant durer toute la vie, par J.A. Ritchie (Nouvelle-Zélande). Le développement des programmes musicaux pour une éducation internationale dans les écoles et les collèges, par R. J. Werner (USA). Les relations entre la musique et les autres arts tout au long de la vie, par J. Pailter (G.B.). Education musicale pré-scolaire par la Commission du Conseil de la Musique de la République Allemande. La musique dans l'éducation spéciale, par Violeta Hemsy de Galnza (Argentine). Education musicale à l'école par J.A. Ritchie (Nouvelle-Zélande). Education musicale extra-scolaire pour la jeunesse, par Magdalena Stokowska (Pologne). Education musicale de l'adulte, par Marguerite V. Hood (USA). Formation du professeur de musique, par B. Binkowski (RFA). L'éducation du musicien professionnel, par W. Imig (USA). Etude expérimentale de l'acculturation musicale de l'enfant entre 4 et 10 ans, par Arlette Zenatti (France). Nourrir le psychisme des sons, par J. Porte (France).

I. S. M. E.

(International Society for Music Education)

Mme Blanche Leduc, présidente de la section française

vous invite

le lundi 28 novembre 1977 à 20 h 30

à la salle Villiers (Léopold-Bellan) 64, rue du Rocher, métro Saint-Lazare, pour entendre

M. Victor GIULEANU

ex-Directeur du Conservatoire et Recteur de l'Université de Bucarest,

qui parlera de

Georges ENESCO et de l'Education Musicale en Roumanie

avec le concours de l'Orchestre de Chambre des Etudiants de Paris, direction Daniel Martin. Entrée libre.

DERNIERE HEURE

Nous recevons de M. Jean Rioux la lettre ci-après :

Québec, le 4 novembre 1977

Monsieur Ameller, président Confédération Musicale de France

121, rue La Fayette 75010 Paris

Monsieur le président, Je désire vous remercier chaleureusement de l'accueil que vous nous avez réservé lors de notre passage en France dans le cadre de notre mission sur l'animation.

Notre séjour dans votre pays a été très agréable et nous a permis de réfléchir en profondeur sur les problèmes que posent l'activité et la formation des animateurs.

En vous souhaitant la plus cordiale bienvenue au Québec, veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean RIOUX.

ASSUREZ les MEMBRES DE VOS SOCIETES A LA C.M.F.

BATTERIES-FANFARES CONCOURS D'EXCELLENCE

ARTICLE 1. — Un concours de solfège et d'instrument pour les tambours, clairons, trompettes, etc... est organisé chaque année par la Confédération Musicale de France.

ARTICLE 2. — Les épreuves auront lieu à Paris, le 1978.

ARTICLE 3. — Sont admis au concours : les candidats âgés de moins de 25 ans ayant obtenu dans chaque épreuve (solfège et instrument) organisée par nos Fédérations Régionales de 18 à 20 points dans la Division Supérieure et suivant le programme de la CMF

ARTICLE 4. — L'inscription au concours doit être obligatoirement transmise par la Fédération Régionale à laquelle est inscrite la Société à laquelle fait partie le candidat, la date limite des inscriptions est fixée au 1er février 1978.

ARTICLE 5. — Tout candidat n'ayant pas obtenu au concours d'excellence deux premiers prix pourra être admis à concourir l'année suivante.

ARTICLE 6. — Les épreuves de solfège sont obligatoires. Fourront seuls en être dispensés les candidats qui ont obtenu un premier prix l'année précédente.

ARTICLE 7. — L'épreuve de solfège comprend :

1. — Une lecture à vue chantée ;

2. — Le candidat aura à répondre par écrit à quatre questions élémentaires de théorie musicale (voir méthode « Nouvel Enseignement pratique du Clairon » Editions Robert Martin).

3. — Reconnaissance des sons.

ARTICLE 8. — L'épreuve d'insol-fège comprend :

1. — L'exécution d'une sonnerie choisie par le jury.

2. — L'exécution d'un morceau imposé.

3. — L'exécution d'une lecture à vue instrumentale.

ARTICLE 9. — Le vote par jury aura lieu par points suivant le barème ci-dessous :

Epreuve de solfège :

De 0 à 10 pour le solfège chanté ;

De 0 à 4 pour la théorie ;

De 0 à 6 pour la reconnaissance des sons.

Epreuves instrumentales :

De 0 à 10 pour le morceau imposé ;

De 0 à 5 pour la lecture à vue instrumentale ;

De 0 à 5 pour la sonnerie.

ARTICLE 10. — Attribution des récompenses pour chacune des épreuves :

17 à 20 points : 1er prix ;

13 à 16 points : 2ème prix ;

10 à 12 points : 3ème prix.

N.B. — Des feuilles d'adhésion Batterie-Fanfare sent à la disposition des Fédérations qui devront les réclamer à la C.M.F.

ANNEE 1978 PROGRAMME ET MORCEAUX IMPOSES

CLAIRONS :

1. — Une sonnerie choisie par le jury (pages 56, 57, 58, méthode « Nouvel Enseignement Pratique du Clairon »).

2. — Morceau imposé : Etude Caractéristique No 2 pour Clairon solo de Ph. Lecarlem, Edition Philipp Lecarlem.

3. — Lecture à vue.

CLAIRONS-BASSES

1. Morceau imposé : Solo No 2 de P. Breard, Editions FGSPF.

2. — Lecture à vue.

TROMPETTES :

1. — Une sonnerie choisie par le jury pages 21, 22, 23, méthode « Nouvel Enseignement pratique de la Trompette de Cavalerie ».

2. — Morceau imposé : Etude Caractéristique No 7, page 35, tome 2, NEP de la Trompette de Cavalerie de A. Tremine.

3. — Lecture à vue.

TROMPETTES BASSES, TROMPETTES - CORS et TROMPE DE CHASSE :

2. — Morceau imposé : Introduction et valse de P. Breard, Editions FGSPF.

3. — Lecture à vue.

CLAIRONS A PISTONS et CLAIRONS-BASSES A PISTONS

1. — Exécution de toute la Marsillaise, arrangement de A. Tremine pour Batteries-Fanfars, Editions J.-M. Champel.

2. — Morceau imposé : Les Fanfares en Fête, Editions R. Martin.

3. — Lecture à vue.

TAMBOURS :

1. Exécution de l'une des dix marches (pages 10, 11 et 12 Nouvel Enseignement Pratique du Tambour, Tome 2), Editions R. Martin.

2. — Morceau imposé : Solo No 1 pour Tambour de Daniel Meret, Editions Ph. Lecarlem.

3. — Lecture à vue.

MONITEURS TAMBOURS ET CLAIRONS

Des examens pour le titre de Monsieur Tambour ou Clairon les Fédérations Musicales de France sont organisés chaque année par France.

Les épreuves auront lieu à Paris, le :

Sont admis à concourir tous les fanfaristes sans distinction d'âge, capable d'exécuter le programme.

L'inscription au concours sera obligatoirement transmise par la Fédération Régionale à laquelle est inscrite la société dont fait partie le candidat, la date limite des inscriptions est fixée au 1er février.

Les candidats qui aurent subi avec succès toutes les épreuves se verront décerner un diplôme de maître.

PROGRAMME

MONITEUR CLAIRON ou CLAIRON MAITRE

1) Technique de l'instrument ;

2) Questions théoriques (voir toute la théorie de la méthode « Nouvel Enseignement Pratique du Clairon », éditions R. Martin) ;

3) Exécution d'une sonnerie réglementaire (voir toutes les sonneries dans la méthode NEP du Clairon) ;

4) Morceau imposé : Etude caractéristique No 1 de A. Tremine, éditions Ph. Lecarlem ;

5) Déchiffrage à vue d'une partie manuscrite de clairon ;

6) Faire travailler pendant 10 minutes un élève ou un groupe d'élèves.

MONITEUR TAMBOUR ou TAMBOUR MAITRE

1) Technique de l'instrument et détail de tous les coups ;

2) Questions théoriques (voir toute la théorie dans la méthode « Nouvel Enseignement Pratique du Tambour », tome 1. Editions R. Martin) ;

3) Exécution de l'une des cinq marches tambour des 1er, 2ème, 3ème et 4ème groupes, pages 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la méthode N.E.P. du tambour, tome 2 ;

4) Morceau imposé : « Joyeux Réveil », éditions R. Martin ;

5) Déchiffrage d'une partie manuscrite de tambour ;

6) Faire travailler pendant 10 minutes un élève ou un groupe d'élèves.

MONITEUR TROMPETTE ou TROMPETTE MAITRE

1) Technique de l'instrument ;

2) Questions théoriques (voir toute la théorie de la méthode Nouvel Enseignement Pratique de la Trompette de Cavalerie. Editions R. Martin) ;

3) Exécution d'une sonnerie réglementaire (voir toutes les sonneries dans la méthode N.E.P. de la Trompette, tome 2) ;

4) Morceau imposé : Etude Caractéristique No 10 de la méthode N.E.P. de la Trompette, tome 2, page 38 ;

5) Déchiffrage à vue d'une partie manuscrite de Trompette ;

6) Faire travailler pendant 10 minutes un élève ou un groupe d'élèves.

ADRESSES D'EDITEURS

Robert MARTIN, 9, rue Boccard 71 MACON.

RENATO-DESLAURIER, 25, rue Michel-le-Comte, 75003 PARIS.

PHILIPPO 24 boulevard Poissonnière 75009 PARIS.

J.-M. CHAMPTEL, B.P. No 2, NEUVILLE-SUR-AIN 01.

MARGUERITE, 290, av. Victor-Hugo, 94120 FONTENAY-S-BOIS.

J. DECAMPS, 11, av. G.-Lafayette, 75014 PARIS.

Philippe LECARLEM, 6, Place Dubourg, 33800 BORDEAUX.

F.G.S.P.F., 5, rue Cernuschi, 75017 PARIS

La liste des morceaux imposés pour les Examens Fédéraux (tous instruments) et pour le Concours d'Excellence (instruments autres que clairons, trompettes, cors de chasse et tambours) sera publiée dans le Numéro de décembre 1977.

POUR VOS REPARATIONS

Profitez de la période actuelle, de nos prix spéciaux et de nos délais réduits pour nous adresser vos réparations Une seule adresse :

GUILLARD - BIZEL

2, r. d'Algérie, 69001 LYON - Tél. (78) 28.44.22



Un devis sera établi pour chaque instrument.

Exigez notre marque

GUILLARD-BIZEL

C'EST UNE ABSOLUE GARANTIE

manifestations 1977 - 1978

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	MANIFESTATIONS	S'ADRESSER
19 et 20 novembre 1977	BETHONCOURT (Douba)	Concours National d'Accordéon.	Mme JACQUENOD, 26, rue 1ère-Armée, 25200 Bethoncourt. Tél. (81) 91.48.20.
20 et 21 mai 1978 3 et 4 juin 1978	ROSNY-SOUS-BOIS (Seine-St-Denis) AIX-LES-BAINS (Savoie)	Concours National de Musique — Centenaire de la Société. Concours réservé aux Sociétés Musicales et Chorales de la Fédération du SUD-EST. Concours C.I.P.S.M. réservé aux Harmonies (une par nation) désignées par leur Fédération nationale. Attribution de la Lyre d'Or de Vichy. — Concours Interfédéral de musique ouvert à toutes formations.	M. LABOUILLE, 37, rue Yvonne, 93140 Bondy. M. Maurice ADAM, Président de la Fédération « L'Ereux », 2, rue Paul-Vorilaine, 73100 Aix-les-Bains. Tél. (16) (79) 35.00.58. Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 Paris.
juin 1978	VICHY (Allier)		
6 et 7 mai 1978	CLERMONT-L'HERAULT (Hérault)	Congrès de la Fédération du Midi.	M. René PORTES, Secrétaire, 16 places Jean-Jaurès, 34500 Béziers.
11 juin 1978	BONNES (Vienne)	Assemblée générale de l'Union Départementale de la Vienne à Bonnes.	M. André GENIER, Président de l'Union Musicale à Bonnes, 86300 Chauvigny. M. Raymond LAFOND, 3 bis, avenue du Président-Kennedy, 57000 Metz.
15 octobre 1978	POMPEY (Mourthe-et-Moselle)	Assemblée générale de la Fédération de Moselle et Mourthe-et-Moselle.	
7 mai 1978	SAINT-JULIEN-LES-METZ (Moselle)	Festival de Musique et Majorettes.	Mlle Brigitte JUNG, 7, rue de la Moselle, 57000 Saint-Julien-Les-Metz.
7 mai 1978	SAULNY (Moselle)	Festival de Musique.	Mlle Brigitte CHRISTMANN, 27, rue des Primovères, Saulny, 57140 Wolpply.
13, 14, 15 mai 1978 21 mai 1978	METZ-BORNY (Moselle) CHIRASSIMONT (Loire)	Festival de Musique et Majorettes. Festival de musique.	M. Guy HENRY, 7, rue du Colombey, 57000 Metz-Borny. M. Robert VIGNON, route de Machézal, 42114 Chirassimont. Tél. (77) 04.71.76.
21 mai 1978 27-28 mai 1978	METZ-VALLIERES (Moselle) MARANGE-SILVANGE (Moselle)	Festival de Musique. Festival de Musique.	M. François BUCHLER, 5, rue Talon, 57000 Metz. M. Robert CAHEN, 3, rue de la République, Marange-Silvange, 57300 Hangondango.
4 juin 1978	LANGOGNE (Lozère)	Festival de Musique.	M. Jacques ROBERT, Directeur Lyre Langonnaise, 2, rue Haute, 48300 Langogne.
3-4 juin 1978 4 juin 1978	FARNECK (Moselle) DISTROFF (Moselle) CHATEAU-SALINS (Moselle)	Festival de Musique et Majorettes. Festival de Musique. Festival de Musique.	Mme Lucien LAURENT, 1, rue de Flandre, 57290 Fameck. M. Roger RITTIE, 14, rue du Château-d'Eau, 57134 Distroff. M. Michel ALCARAZ, 1, rue Martin-L'Huillier, 57170 Château-Salins.
9-10-11 juin 1978	VOLMERANGE-LES-MINES (Moselle)	Festival de Musique.	M. Fernand SCHWEITZER, 25, rue d'Oltange Volmerange-les-Mines, 57330 Hettange-Grande.
11 juin 1978	PERIGUEUX (Dordogne)	Festival de Musique et de Majorettes de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne, organisé par la Batterie Fanfare « La Toulonnaise » et l'Accordéon Club Périgourdin. Pour le 100ème anniversaire de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne.	Ecrire ou téléphoner à Mme Lyliane AUGER, Consofi, 23, boulevard Ampère, 24000 Périgueux. Tél. 53.66.75.
11 juin 1978	BONNES (Vienne)	Festival départemental.	M. GENIER André, Président de l'Union Musicale à Bonnes, 86300 Chauvigny.
11 juin 1978	METZ-DEVANT-LES-PONTS (Moselle)	Festival de Musique.	M. Jean-Pierre ARTAUD, 5-329, rue Théodore-de-Gargan, 57000 Metz-Devant-Les-Ponts.
11 juin 1978	MOYEUVRE-GRANDE (Moselle)	Festival de Musique.	M. André TITTO, Union Musicale Froldcul, 20, rue de Briey, 57250 Moyeuve-Grande.
24-25 juin 1978	HETTANGE-GRANDE (Moselle)	Festival de Musique.	M. René JOLIVALT, 30, faubourg Rastenne, 57330 Hettange-Grande.

Pour les Sociétés de Musique voyageant avec leur autocar

S. C. T. T. V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à PARIS de deux jours avec visite de Paris et de Versailles, avec guide, tour sur la Seine en bateaux-mouches, hôtel et repas. Possibilité d'organiser une soirée au théâtre sur demande. Au prix de 127 F par personne (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. 183 — Tél. 522.83.37

S. A. C. E. M.

Nous avons reçu récemment de M. Jean-Loup Tournier, Directeur Général de la SACEM, la lettre ci-après :

Monsieur le Président de la C.M.F.

A la fin de l'année 1976, nous vous avons informé de notre éventuel assujettissement au régime de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le Ministère de l'Economie et des Finances vient de nous faire connaître que cet assujettissement, qui prendra effet le 1er novembre prochain, emportera sur notre activité application de la TVA dans des conditions particulières dont je tiens à vous faire part.

Les raisons pour lesquelles ce changement de régime intervient en 1977, soit presque 10 ans après l'instauration de cette taxe, méritent toutefois d'être auparavant précisées.

La TVA, comme vous le savez, est un impôt unique de consommation frappant celle-ci une seule fois et à un taux variable.

Le principe est qu'au moment de son recouvrement auprès du consommateur, par l'intermédiaire du dernier utilisateur prestataire, cette imposition doit compenser les taxes d'amont supportées par chaque intermédiaire (fournisseurs, industriels ou grossistes) tout au long du circuit de production, de distribution ou de service. C'est donc, au bout de la chaîne, le consommateur seul qui supporte la charge de cet impôt.

Depuis l'instauration de la T.V.A., les éditeurs de musique, qui seuls de nos trois catégories de sociétés exercent une activité commerciale taxable, ont été tenus d'acquiescer, sur les redevances qu'ils reçoivent de la SACEM pour l'exécution publique des œuvres dont ils assurent l'édition graphique et la promotion, une TVA dont, contrairement aux autres tributaires de cette taxe, ils étaient dans l'impossibilité absolue de neutraliser la charge en la répercutant sur le dernier utilisateur. C'est-à-dire l'organisateur de spectacles ou le diffuseur d'œuvres musicales.

Pendant de nombreuses années, des solutions ont été recherchées par les éditeurs avec l'Administration pour mettre fin à ce régime anormal et inéquitable. Aucune ne fut d'une application heureuse et satisfaisante.

Le problème s'aggrava lorsque les contributions décidèrent en 1975 d'assujettir, avec redresse-

ment, les éditeurs étrangers pour l'exécution de leurs œuvres en France.

Leurs sociétés réagirent vivement car les éditeurs français, pour l'exécution des œuvres françaises dans leur pays respectif, ne supportaient pas la charge des TVA nationales, celle-ci étant répercutée sur les utilisateurs de leur pays en raison même de l'application régulière du mécanisme de la TVA. Nous étions donc en mesure de craindre que cette disparité de traitement n'entraîne des mesures de rétorsion nuisibles à l'exploitation à l'étranger du répertoire français.

A la limite, cette situation, doublement difficile et sans pareille en France comme dans les autres pays du Marché commun, n'aurait pu se perpétuer sans risquer de remettre en cause la libre création musicale dans notre pays.

Le seul moyen de sortir de cette situation insoutenable était d'envisager, comme c'est le cas de toutes les sociétés européennes d'auteurs, l'assujettissement de la SACEM à la TVA. Toutefois, la conséquence aurait été inéluctablement l'application aux redevances de droit d'auteur d'une TVA au taux normal de 17,60 % que nous estimions, bien entendu, difficilement supportable pour certains de nos cocontractants utilisateurs du répertoire.

Aussi, sommes-nous particulièrement satisfaits de vous annoncer qu'après des négociations d'autant plus longues qu'il s'agissait de mettre en place un régime exceptionnel et spécifique, nous avons rencontré la compréhension du Ministère de l'Economie et des Finances et avons obtenu que l'impôt soit cantonné sur la part éditoriale de nos perceptions, ce qui, en définitive, en ramène le taux de 17,60 à 7,04 % (17,60 % sur 40 % de la redevance de droit d'auteur perçue par la SACEM).

Cette mesure est la seule qui puisse procurer aux éditeurs une situation semblable à celle des autres commerçants français et à celle des autres éditeurs européens, sans comporter, en contrepartie, une aggravation excessive de la charge des utilisateurs.

Soucieux de maintenir la compréhension mutuelle qui a toujours présidé à nos relations, j'ai donc tenu à vous donner la plus large information possible sur

cette importante question et reste à votre disposition pour vous apporter toutes précisions complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

J.-L. TOURNIER.

8ème CONCOURS MONDIAL DE MUSIQUE

A KERKRADE (Pays-Bas)

du 23 juin au 16 juillet 1978

Les samedis et dimanches de la période sus-dite, des concours de concerts ont lieu pour sociétés d'harmonies, de fanfares, de brassbands, d'orchestres d'accordéons, d'orchestres de mandolines, d'orchestres symphoniques et à cordes, ainsi que des concours de marches et de parades.

Aux concours de concerts, peuvent participer :

- a) les harmonies (sous les auspices du S.O.N.M.O.),
- b) les fanfares (sous les auspices du S.O.N.M.O.),
- c) les brassbands (sous les auspices du S.O.N.M.O.),
- d) les orchestres de mandolines (sous les auspices du N.V.V. M.O.),
- e) les orchestres d'accordéons (sous les auspices du N.O.V.A.M.),
- f) les orchestres symphoniques et à cordes (sous les auspices du F.A.S.O.).

Aux concours de marches (sous les auspices du S.O.N.M.O.), peuvent participer :

- a) les harmonies, fanfares et brassbands, avec ou sans batteries,
- b) les batteries de compositions différentes.

Aux concours de parades (sous les auspices du S.O.N.M.O.), peuvent participer :

toutes sortes d'ensembles de musique et de batteries en combinaison avec ou non de majorettes et figurantes.

Concours de chefs d'orchestre

A ce concours qui a lieu sous les auspices du B.V.O. du 10 au 13 juillet 1978, peuvent participer les chefs d'orchestres d'harmonies, de fanfares et de brassbands.

Concerts de gala

Sauf aux « week-ends », les autres jours ouvrables, des concerts de gala ont lieu par des orchestres et ensembles de réputation mondiale.

Hébergement

Les sociétés participantes, dont le domicile est situé à plus de 250 km de Kerkrade, sont hébergées gratuitement avec repas, pendant un ou plusieurs jours.

Informations

Pour tout renseignement, s'adresser à la Fondation Concours Mondial de Musique, Boîte Postale 133, à Kerkrade (Limbourg - Pays-Bas). tél. 045.455000.

UNE BONNE NOUVELLE

Comme suite aux démarches faites par la C.M.F., Radio-France a accepté de diffuser des concerts des grandes harmonies françaises (professionnels et amateurs). Les premiers enregistrements doivent avoir lieu très prochainement dans l'ordre suivant :

- 1 - Musique des Gardiens de la Paix,
- 2 - Musique de l'Air,
- 3 - Harmonie du Personnel de la R.A.T.P.

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONCOURS

Pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de professeur dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat.

Les épreuves des concours en vue de l'obtention du Certificat aux fonctions de professeur dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat auront lieu dans le courant du 1er semestre de l'année 1978 pour les disciplines suivantes :

Piano, violon, alto, flûte, clarinette, saxo, percussion, solfège, écriture, musique de chambre, chant.

Peuvent être admis à concourir les candidats remplissant les conditions suivantes :

- 1) Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins ou avoir été relevé par décret des incapacités temporaires attachées à la naturalisation ;
- 2) Etre en position au regard des lois sur le recrutement de l'armée ;
- 3) Jouir des droits civiques et être de bonne moralité.

La clôture des inscriptions aura lieu le 31 janvier 1978.

Les demandes d'inscription à ce concours doivent être adressées à la Direction de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse (Section des Concours Centralisés), 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris (tél. 555.92.03, postes 365 et 390).

STAGE D'HARMONIE ET ANALYSE MUSICALE

Le Centre National de Promotion Musicale Albert Ehrmann de Toucy, dans l'Yonne, organise du 26 au 31 décembre 1977 un stage d'Harmonie et Analyse musicale ouvert à tous les musiciens souhaitant diriger un orchestre d'harmonie.

Ce stage est placé sous la responsabilité de M. Désiré Dondeyne, chef de la musique des Gardiens de la Paix, assisté de Georges Guillaume, Prix d'Harmonie et de l'Ecole du Conservatoire National Supérieur de Paris.

L'analyse musicale sera enseignée par M. Claude Prior, professeur au Conservatoire National de Région de Dijon.

Pour tous renseignements et pour les inscriptions (avant le 1er décembre 1977), s'adresser au C.N.P.M.A.E., 16, avenue Aristide-Briand, 89130 Toucy (tél. 16.66.44.00.55). Participations aux frais : 40 F par jour.

fédérations régionales

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

Les textes doivent nous parvenir avant le 5 du mois qui précède l'insertion.

ardennes

Les activités de septembre

Mois de transition entre les vacances et la reprise automnale, septembre a été peu chargé pour l'ensemble des sociétés ardennaises, sauf pour l'Harmonie SNCP de Charleville-Mézières.

Celle-ci, entre les concerts à Vivier-au-Court (le 4), à Mohon et Mézières (les 22 et 23) a effectué un déplacement de cinq jours, par le rail, en RDA où elle a fait défiler 18 majorettes carromacariennes (spectacle inconnu dans l'est européen) : douze prestations ont été effectuées dans le district d'Erfurt, notamment à Eisenach, patrie de J.-S. Bach. Les dirigeants du pavillon de l'URSS à l'exposition de fleurs et jardins d'Erfurt leur ont demandé un concert spécial. L'Orchestre Bavarolois s'est produit dans une soirée entre une troupe bulgare et un groupe de « petits chemins allemands ».

Le premier répertoire de l'Orchestre Junior Départemental (pour la saison 1977-78), à Nouzonville, a groupé 24 musiciens et 11 musiciennes de moins de 20 ans, venus de Vireux, Revin, Montherme, Nouzonville, Neufmanil, Charleville (SNCF), Sedan (Diapason) et Carignan : 17 bois, 7 petits cuivres, 7 saxophones, 5 gros cuivres et 1 batteur. L'Harmonie Municipale de Charleville-Mézières n'a pas participé à cette répétition de départ, mais la Fédération conserve l'espoir de voir ses jeunes éléments rejoindre les autres exécutants d'autant plus que le directeur M. Moscato, en est vice-président. La direction de l'ensemble est la suivante : M. Kownacki (My Fair Lady), M. Grosjean (Bendez-vous chez Strauss), M. Balsey (Au Pays Lorrain), M. Louchène (Brazill), M. Copine (A travers nos provinces) et M. Pihet (Un étranger à New York). Une batterie sera adjoindue le mois prochain.

L'Harmonie Municipale de Charleville-Mézières vient de faire plusieurs concerts en Belgique, à Grandpré, à Charleville où elle a remporté un grand succès.

Dans la pointe de Givet, l'Harmonie de Givet est « sortie » pour la commémoration de la libération et celle de Fromelenes s'est « multipliée » pour la fête (le 4) avec la société belge de Feschaut.

L'Harmonie des Deux-Vireux s'est produite aux fêtes patronales de Vireux-Wallerand, le 4, et de Fichimont, le 18, avec son programme 75-77. L'Union Musicale de Revin a constitué un quintette de cuivres, un ensemble d'instruments à anche et envisage la création d'un quatuor de saxophones cet hiver.

La nouvelle harmonie de Bogy-sur-Meuse s'est produite à Braux le 4, mais en raison d'engagements antérieurs à sa naissance, la Fanfare de Neufmanil a assuré le concert de Bogy. Par contre l'Union Musicale de Nouzonville a joué le 4 à la fête de Neufmanil. Un échange de concerts tout à l'honneur des sociétés.

Les musiciens de Rimogne et des Maures sont allés jouer au quartier haut

du Chatolet-sur-Sormono, privé de musique depuis 1949.

L'Orchestre Aisézien de la Mouzonnais s'est produit à la kermesse locale : les Harmonies de Carignan et Margut à leur fête locale (4 et 11), l'Indépendant de Nouvion-sur-Meuse à Don-le-Monil. L'Harmonie de Sedan a offert un concert sur jardin botanique le 24, le Groupe Diapason s'est fait entendre dans deux messes de mariage.

Le dernier dimanche de septembre, la Fanfare de Neufmanil s'est produite à Gaspunsart, l'Harmonie de Montherme à Lovrezy l'Harmonie « La Duvilloise » de Duvillo dans les différentes fêtes patronales.

Bouches-du-Rhône

Nécrologie

Le président Joseph Cheppo et les membres du Bureau fédéral, renouvelés lors de l'assemblée générale du 17 avril dernier, informent tous les musiciens du département, qui n'ont pu assister à cette assemblée, du décès, au mois de février, de leur ami Eugène Lombard, qui fut pendant de longues années leur vice-président. D'un dynamisme sans borne, il a beaucoup apporté à la Musique Municipale de Salon et a soutenu notre Fédération jusqu'à ses derniers instants.

Il faut, par ailleurs, citer trois membres du bureau, qui ont été décorés cette année. Il s'agit de MM. Clément Amalbert, président honoraire, qui a reçu la médaille du 20 ans de direction ; Emile Bonnet, secrétaire général, la médaille de vétérans ; Félix Faure, conseiller, la médaille d'honneur de la ville de Marseille. Bien entendu, beaucoup d'autres musiciens ont reçu de nombreuses distinctions dans nos sociétés, mais nous ne pouvons tous les citer ici, qu'ils en soient néanmoins chaleureusement félicités.

Stage Juniors

Notre Stage Juniors annuel s'est déroulé cette année à Marseille et son succès, toujours croissant, s'est reflété dans l'enthousiasme des divers auditeurs, lors des concerts donnés dans les villes de Saint-Rémy-de-Provence, Plan-de-Cuques et Marseille.

L'Orchestre Junior Départemental va prendre le relais et commencera à se produire dans les mois qui viennent.

Les réunions de secteurs vont avoir lieu au cours des deux derniers mois de cette année.

Tous les enseignants de nos écoles de musique sont instamment conviés à y participer car c'est afin de les aider dans leur tâche que ces réunions ont été instaurées.

centre

ALLIER

Assemblée générale des représentants des Sociétés Musicales de l'Allier

Le dimanche 25 septembre 1977, a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Saint-Pourcain une réunion des Sociétés Musicales de l'Allier, dont les représentants ont été accueillis par M. Maximin, Maire de Saint-Pourcain, qui a assisté aux travaux de la matinée.

Cette réunion était présidée par M. Reïn, Président de la Fédération Musicale du Centre, assisté de M. Julien, Vice-Président pour la Nièvre, et M. Troubat, Vice-Président honoraire. M. Reïn, dans une brève allocution ouvrit la séance en remerciant la municipalité de Saint-Pourcain, qui a bien voulu mettre à la disposition des participants une des salles de l'Hôtel de Ville.

Etant présents :
— M. Maximin, maire de Saint-Pourcain.
— M. Reïn, Président de la Fédération Musicale du Centre.

— M. Julien, Vice-Président de la Fédération Musicale du Centre et Président de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de la Nièvre.

— M. Troubat, Vice-Président honoraire de la Fédération Musicale du Centre.
— M. Philippe Murat, membre du conseil d'administration de la Fédération Musicale du Centre.

— Les représentants de 27 sociétés de musique du département affiliées à la Fédération Musicale du Centre qui ont bien voulu répondre aux invitations de M. Reïn.

M. Reïn rappelle en quelques mots le but de cette Union Départementale des Sociétés Musicales de l'Allier :

— tout d'abord, regroupement des sociétés du département qui pourront ainsi mieux se connaître, meilleures relations humaines et collaborations musicales plus fréquentes ;

— d'autre part, ce rapprochement permettra une souplesse administrative plus efficace en ce qui concerne les contacts et les relations devant permettre de faire aboutir un véritable plan de finances au niveau des Sociétés Musicales de l'Allier, seul élément positif d'éducation musicale populaire.

Il s'agit également dans un deuxième temps de constituer une entité départementale, à seule fin de pouvoir agir avec plus de facilité et d'efficacité en direction de Clermont-Ferrand, où siège le Conseil Régional.

M. Philippe Murat, après avoir précisé qu'il ne s'agit en aucun cas de modifier en quoi que ce soit l'organisation de la Fédération Musicale du Centre, propose les statuts provisoires dont les articles, les uns après les autres sont ouverts à l'approbation de l'assemblée ; après quelques modifications ils sont approuvés à l'unanimité.

L'expérience éclairée de M. Julien, Président de l'Union Départementale de la Nièvre, fut une aide précieuse dans la discussion et M. Murat le remercia.

Le siège social de l'Union a été fixé à l'Hôtel de Ville de Montluçon.

Enfin le bureau provisoire suivant fut élu à l'unanimité, soit :

Président : M. Philippe Murat (Domeau)

Vice-Présidents : M. Gagne (Gannat), M. Villenot (Moulins), M. Bouillot (Huriel)

Secrétaire général : M. Pinon (Montluçon)

Trésorier adjoint : M. Labussière (Drou)

Trésorier général : M. Virlogeux (Saint-Pourcain)

Trésorier adjoint : M. Baudet (Varennes-sur-Allier)

Le séanco devait être levée vers midi et M. Maximin, Maire de Saint-Pourcain conviait tous les participants à un vin d'honneur au cours duquel il exprima toute sa satisfaction d'avoir pu assister à la constitution de cette Union à laquelle il assure que son aide est toute acquise.

Le Président Reïn le remercia ainsi que M. Murat et la journée se termina par un repas pris en commun qui se déroula dans la meilleure humeur et dans la bonne humeur générale.

Franche-Comté et Territoire de Belfort

VALDOIE

La Musique Municipale en deuil

En quinze jours d'intervalle, la Musique Municipale de Valdole perd deux de ses membres :

M. Gilbert IEHL, âgé de 40 ans, qui en revenant d'un concert donné à Cravancho le 28 juin fit une chute au mobylette, Gilbert Iehl jouait l'hélicon et était depuis 24 ans membre de notre société.

Le 16 juillet, c'est M. René HELLE, sous-Directeur, âgé de 77 ans. M. René Helle, ancien bugle jouait actuellement le baryton. Il était professeur de cuivres à l'École de la Musique Municipale de Valdole où il a formé de nombreux jeunes ; il était très actif et a encore participé au concert public du 13 juillet. Il était membre de la société depuis 1945.

Tous les musiciens sont très attristés de ces deux disparitions subites, et la Musique Municipale perd en eux deux excellents exécutants.

Nos sincères condoléances à leurs familles.

île-de-france

HAUTS-DE-SEINE

ANTONY

Concert de l'Harmonie Municipale

Bien que situé très tôt dans la saison, et malgré la concurrence du très beau temps de ce début de l'Automne, le premier concert du nouvel exercice qui a eu lieu le 16 octobre dernier, avait réuni autour de l'Harmonie Municipale d'Antony,

un public nombreux.

Il est vrai que notre formation, sous la conduite de son Directeur est toujours en progrès, tant sur le plan de la qualité de l'interprétation que de l'effectif des musiciens, attirés par le sérieux du travail effectué.

Après l'interprétation d'Eole, le générique composé par Jérôme Naulais, l'Harmonie Municipale, sous la Direction de Marcel Naulais, rendait un bel hommage à l'art qu'elle vénère avec l'Hymne à la Musique, cette belle composition de Serge Lancon.

Hommage était ensuite rendu à plusieurs sociétaires pour leur contribution apportée à la création d'un nouveau programme, artistiquement décoré et orné du blason de la Ville d'Antony.

C'était l'heure de gloire pour Jean Fuse, Pascal Domailly et Jean Lomérie.

Indépendamment de sa vitalité artistique, notre Société démontre sa capacité de créativité. Les quatre mouvements du Ballet Egyptien laissent le public sous le charme d'une grande délicatesse celle-là qui fait, pendant un moment, oublier les vicissitudes de la vie de tous les jours. Et pour symboliser le souvenir de leurs anciens disparus ou partis vers d'autres horizons, les musiciens expriment toute leur sensibilité dans l'exécution de cette magnifique marche, intitulée « Vieux Camarades ».

Après l'entracte, nous étions inexorablement entraînés dans le sillage d'un corsaire avec l'ouverture de Zampa, d'Herold. Et c'était le retour au mystère et à la volupté dans cette écriture parfaitement équilibrée qu'est la « Suite Orientale » de Francis Popy. Le point final, complété par un rappel, était donné dans l'allégresse, avec un dynamisme et percutant « Washington Post ».

Au nombre des auditeurs de ce magnifique concert, se tenait au premier rang un ami de la musique, M. Froger, conseiller municipal.

Et puisque tout évènement conduit à une réflexion, la nôtre sera qu'en Musique comme en toute chose, ce qui compte n'est pas tellement l'énergie que la persévérance.

LEVALLOIS-PERRET

Communiqué de l'Harmonie

Le 10 octobre 1977, devant une nombreuse assistance ; a eu lieu l'inauguration du Centre Culturel, dont une belle salle est mise à la disposition de l'harmonie municipale pour ses répétitions.

Il y a là, une belle réalisation de la municipalité, qui comble les vœux de l'Harmonie et contribue largement au maintien de son haut moral et de ses belles qualités musicales.

Aussi que la municipalité en soit hautement remerciée.

Le Président de l'Harmonie
Paul BOCOQUET

VAL D'OISE

ERAGNY

Festival de Musique

Les 24 et 25 septembre le Réveil d'Eragny, qui dirige avec beaucoup de dynamisme notre ami Alain Brard, avait organisé, à l'occasion de son dixième anniversaire, un Festival de Musique qui, favorisé le dimanche par une journée particulièrement ensoleillée, remporta un vif succès auprès de la population.

Le samedi, à 18 h 30, sur le podium dressé dans le Parc de l'Hôtel de Ville, l'Harmonie Municipale de Beaumont-sur-Oise, dirigée par M. André Pyck, donna un concert dont le programme composé de marches et d'œuvres allégres ouvrit le Festival dans la bonne humeur.

A 21 h, à la Salle des Sports, c'était au tour de l'Harmonie de Pontoise, sous la baguette de M. Denis Laur, de donner un grand concert au programme duquel nous relevons, entre autres œuvres, le Ballet de Coppélia (Delibes), Cavalleria Rusticana (Mascagni) et l'Arlesienne (Bizet). Comme toujours ces œuvres plurent au public, qui les applaudit fort ainsi que tous les autres morceaux du programme.

Le dimanche matin, à 10 h 30, se déroula en l'église Saint-Pie X une grand messe en musique, où l'on put entendre, dans des œuvres de Haendel et de Saint-Saëns, la Chorale Saint-Didier, de Villiers-le-Bel, la Symphonie Municipale d'Enghien-les-Bains et le Cercle Symphonique de Doull-la-Barre. Les nombreux fidèles applaudirent fort cette solennité inaccoutumée.

A 14 h 30, des défilés, animés par l'Harmonie La Lyre Amicale d'Eaubonne et les Fanfares Le Réveil de Montmorency et Les Enfants de Franconville, toutes deux avec leurs majorettes, partirent de divers points de la ville et amenèrent une foule de plusieurs centaines de personnes au Parc de l'Hôtel de Ville où, de 15 h 30 à 18 h, devait se dérouler un grand concert.

Ce fut d'abord l'Harmonie Municipale de Persan, sous la direction de M. Marc Devisme, dont le programme d'œuvres modernes fut très applaudi : My fair lady (Loewe), Rythm Parad (John Darling), King Cotton (Souza), etc. Puis Les Enfants de Franconville, en intermède, interprétèrent plusieurs marches, accompagnant les gracieuses évolutions de leurs majorettes.

L'audition de l'Orchestre d'accordéons Les Triolets de Bezons fut pour beaucoup une véritable surprise. Tout le programme fut, sous la direction de M. François Doorflinger, magistralement interprété, et le public ovationna l'exécution des ouvertures de Si j'étais roi (Adam) et du Califé de Bagdad (Bolet, dieu). Nouvel Intermède, ce fut au tour du Réveil de Montmorency de faire évoluer ses majorettes pour le plus grand plaisir des yeux.

Enfin l'Harmonie La Lyre Amicale d'Eaubonne se fit entendre sous la direction de M. Billa. Ses interprétations de l'Hymne à la Musique (Serge Lancon), d'une fantasia sur l'auberge du Cheval blanc (Benatzky) et de Sur un marché persan (Ketelbey) furent très goûtées et applaudies.

Avant la conclusion du Festival par le Morceau d'ensemble, M. Don Marino, maire d'Eragny, et M. Paul Pin, président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Île-de-France, secrétaire général de la Confédération Musicale de France, montèrent sur le podium. M. Pin prit le premier la parole. Après avoir félicité les organisateurs et les

Sociétés participantes, il exposa au public en quelques mots l'organisation des Sociétés Musicales d'amateurs dans notre pays, au sein des Unions Départementales, des Fédérations Régionales et de la Confédération Musicale de France. Puis il exalta la mission de ces Sociétés, tant sur le plan culturel que sur le plan social, et formula des vœux pour la prospérité des Sociétés présentes et de toutes les Sociétés de l'Île-de-France. A son tour, M. Don Marino, maire d'Eragny, après avoir remercié le président Pin de sa présence, dit toute la place que la Musique devrait occuper dans la culture de tous les hommes, et combien, sur le plan municipal, il se félicite de posséder une Société aussi dynamique que Le Réveil.

Le festival se termina en apothéose par l'exécution, toutes sociétés réunies sous la baguette d'Alain Brard, de la Marche des Enfants de Troupe de Tournai. Deux belles journées à marquer d'une pierre blanche pour la ville d'Eragny et le Réveil, pour l'Union Départementale des Sociétés Musicales de Val d'Oise et pour la Musique Populaire.

ESSONNE

ETAMPES

La transmission du Fanion Fédéral

Au cours de sa réunion du 9 mai 1977, le Comité de la Fédération a décidé, pour 1977-1978, de confier la garde du Fanion Fédéral, actuellement détenu par l'Harmonie « La Diane d'Aubergenville » (Yvelines), à l'Harmonie « L'Union Philharmonique d'Etampes » (Essonne). Cette Société est bien connue dans toute la région environnante, et même au-delà des limites du département. Elle est très souvent sollicitée pour participer à des fêtes et à des manifestations diverses et elle y remporte toujours un grand succès par sa présentation et la qualité de ses exécutions.

La cérémonie de la transmission du Fanion a eu lieu à Etampes, le vendredi 14 octobre 1977, à 21 h, à la salle des fêtes. A 20 h 30, Madame Rivet, maire-adjointe d'Etampes, MM. Héry et Loffron, Président et Directeur de l'Union Philharmonique, accueillirent M. Paul Pin, Président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Île-de-France, Secrétaire Général de la Confédération Musicale de France ; M. Massuchetti, vice-président de la Fédération, Secrétaire Général de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de l'Essonne ; M. Louet, Président de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de l'Essonne ; M. Duhoz, secrétaire général adjoint de la Fédération ; M. Lomontier, Maire-adjoint d'Aubergenville ; M. Ruisseau, Conseiller Municipal, président d'honneur de La Diane ; MM. Boussire et Périgaud, conseillers municipaux d'Aubergenville ; MM. Clémencat et Melsonnier, Président et Directeur de La Diane.

Celle-ci arriva peu après en défilant à travers la ville, et les deux Sociétés prenaient place côte à côte devant la scène. Elles exécutèrent à tour de rôle plusieurs morceaux fort applaudis. Puis ce fut la cérémonie de la transmission.

Sur la scène, autour du Président de la Fédération, se groupèrent, à sa droite, Mme Rivet, Maire-adjointe d'Etampes, M. Héry, Président de l'Union Philharmonique, et le porte-drapeau désigné ; à sa gauche, M. Ruisseau, Doyen du Conseil Municipal d'Aubergenville, M. Clémencat, Président de La Diane, et le porte-drapeau portant le Fanion Fédéral.

M. Héry prit le premier la parole pour remercier la Fédération de l'honneur fait à sa Société et lui confiant le Fanion Fédéral. Puis il souhaita la bienvenue aux musiciens de La Diane, tous des jeunes, grâce à la pupinière que constitue l'École de Musique d'Aubergenville, en exprimant nettement ses regrets qu'il n'en soit pas de même à Etampes, où les efforts de la Société ont des difficultés à se renouveler. Il dit néanmoins sa foi dans l'avenir, en assurant que les dirigeants de l'Union Philharmonique mettraient tout en œuvre pour faire cesser la situation actuelle, préjudiciable à tous.

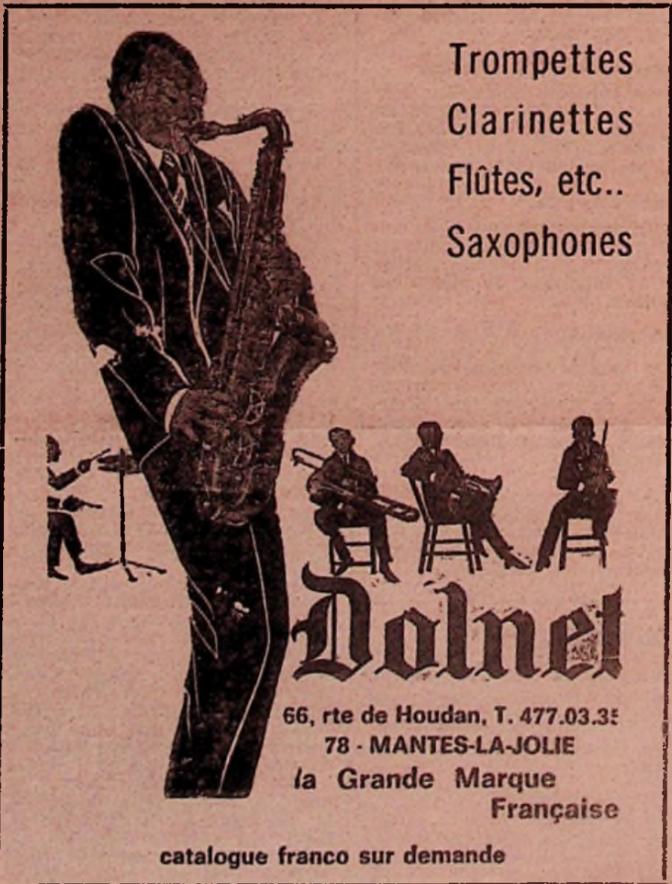
Prenant la parole à son tour, le Président Pin, dans une courte allocution, expliqua le sens symbolique qu'attachent à leur Fanion les 10.000 musiciens des 200 sociétés et écoles de musique affiliées à la Fédération de l'Île-de-France, et par l'intermédiaire de cette dernière, à la Confédération Musicale de France. Il dit toutes les joies professionnelles que l'on peut attendre de la musique, soit comme auditeur, soit comme exécutant. Et après avoir remercié Mme le maire-adjointe d'Etampes de l'aimable accueil réservé par sa ville à la Fédération, il exhorta les musiciens de l'Union Philharmonique à mettre partout à l'honneur, comme l'ont toujours fait leurs prédécesseurs, le Fanion Fédéral de l'Île-de-France.

Le Président Pin prit alors le Fanion des mains de M. Ruisseau et le remit à Madame le Maire-adjointe d'Etampes, cependant que retentissait la sonnerie « Au Drapeau », suivie de la Marseillaise.

Pour conclure la cérémonie, Mme Rivet dit combien la ville d'Etampes se sentait solidaire de l'honneur fait à l'Union Philharmonique. Elle loua l'activité de cette dernière, et promit de accorder ses efforts pour obtenir un meilleur recrutement de jeunes musiciens, ceci pour le plus grand profit de la Musique Populaire.

Puis le concert reprit. Ce fut d'abord, sous la direction de M. Peyrot, sous-chef une suite de batteries napoléoniennes brillamment interprétées par les jeunes tambours de La Diane, et très appréciées de l'auditoire. Suivirent deux morceaux par chacun des deux sociétés. Enfin le concert s'acheva par deux morceaux d'ensemble, exécutés par les deux Sociétés réunies, pupitre par pupitre, sous la direction, le premier, de notre ami Moissonnier, Directeur de La Diane, le second, de notre ami Loffron, Directeur de l'Union Philharmonique.

Pour terminer on prit le verre de l'amitié. Et, tandis qu'autour du buffet les personnalités faisaient des vœux pour la prospérité des deux Harmonies, les « jeunes » d'Aubergenville et les « anciens » d'Etampes purent l'insouciant fraterniser. En résumé, une belle manifestation de Musique Populaire, qui a encore resserré les liens d'amitié et de camaraderie entre ceux de nos sociétés d'Amateurs d'Île-de-France.



Trompettes
Clarinettes
Flûtes, etc..
Saxophones

Dolmet

66, rte de Houdan, T. 477.03.31
78 - MANTES-LA-JOLIE
la Grande Marque Française

catalogue franco sur demande

midi

AUDE
NARBONNE

Congrès Fédéral

Le Congrès Fédéral s'est tenu à Narbonne le 14 et 15 mai 1977 sous la présidence de M. A. Sarzi, Président Fédéral, entouré des vice-présidents et des membres du Bureau.

Après avoir salué M. le Député, le représentant du maire et le secrétaire général de la Sous-Préfecture, il déclare le 55ème Congrès Fédéral ouvert. Dans son allocution il remercie les représentants des Sociétés Fédérées d'être venus en si grand nombre. Il a une pensée pour tous les musiciens décédés dans l'année et en particulier pour M. Félix Tort, secrétaire adjoint.

Dans son rapport moral le Secrétaire Général retrace la physionomie de la Fédération et signale l'adhésion de trois écoles municipales de musique.

La commission de contrôle des finances avait désigné M. Jonca pour lire le compte rendu de la gestion 1976. Il adresse ses félicitations au trésorier général pour la tenue des livres comptables.

Le Trésorier Général indique que, si la situation de la Fédération est saine, cela est dû à ce que chaque société s'acquitte dans les délais prévus du paiement de la cotisation.

Le Secrétaire Général, ayant représenté la Fédération au Congrès Confédéral à Paris, indique que depuis le changement de direction à la tête de la Confédération des améliorations se sont opérées et entre autres celle de la désignation de diverses commissions. Il rend compte du rapport du trésorier confédéral, concluant à la nécessité d'augmenter très sensiblement la cotisation pour l'année 1978. Un certain nombre de délégués n'ayant pas voulu se prononcer, il a été décidé que la décision définitive sur ce point serait prise par le Congrès d'automne qui doit avoir lieu en début d'octobre 1977. Par ailleurs le prix de l'abonnement au Journal Confédéral a été porté pour 1978 à 20 F, en raison notamment de la hausse du papier de 12 % au moins. Enfin tout changement d'adresse sera désormais compté à francs à l'intéressé.

Puis l'ordre du jour se poursuit avec la modification des articles 10 à 20 des statuts de la Fédération. Cette modification, présentée par M. Moureaux, a été acceptée à l'unanimité et rentrera en application dès sa parution au Journal Officiel.

Après avoir entendu les explications du secrétaire général sur le rôle de Toucy, plusieurs délégués demandent des explications ; M. Roubichou demande que le Directeur, M. Tonnon, se montre un peu plus compréhensif vis à vis des stagiaires.

Le Président Fédéral rappelle à quel point les examens d'élèves sont importants et surtout bénéfiques pour les jeunes.

Pour les stages, M. Maurel donne quelques indications sur les stages qu'il organise chaque année dans son Département et donne le nom des différents orga. mes officiels auquel il s'adresse pour le financement.

Il est indiqué que le congrès 1978 aura lieu à Clermont l'Hérault le 6 et 7 mai 1978.

Comme le prévoient les statuts, les membres du bureau sont démissionnaires. Sur proposition du Président Fédéral et à l'unanimité les congressistes leur renouvelent leur confiance pour une nouvelle année.

Désirant honorer le vice-président du Gard, M. Maurel, le Président Fédéral demande à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne de remettre les Insignes de Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques à ce serviteur de la musique.

Et sur l'invitation du représentant du maire de Narbonne ce 55ème Congrès Fédéral se termine par un apéritif d'honneur.

RÉPARATIONS
REMISE A NEUF
DE TOUS INSTRUMENTS
CUIVRE BOIS
Nickelage - Argenture - Vernis
FABRICATION - OCCASIONS
ARTISAN SPECIALISE
R. MAZERAU
39, rue N.-D.-de-Lorette
— PARIS —
Fournisseur
de la Garde Républicaine

normandie

MEMENTO

Dimanche 13 novembre, à 17 h. : Caen, Théâtre Municipal, Orchestre de Chambre de Caen. Direction et soliste : Jean-Pierre Rampal.

Mardi 15 novembre, à 21 h. : Lisieux, Cinéma « Royal », concert par l'Harmonie Municipale.

Samedi 19 novembre, à 21 h. : Caen, Théâtre Municipal, concert par l'Harmonie « La Fraternelle ».

Dimanche 20 novembre, à 17 h. : La Havre, cathédrale Notre-Dame, concert par l'Harmonie Municipale.

Samedi 26 novembre, à 20 h. 30, et dimanche 27 novembre, à 16 h. : Caen, Théâtre Municipal, Folies Parisiennes de J. Offenbach.

Dimanche 4 décembre, à 7 h. : Caen, Théâtre Municipal, English Chamber Orchestra. Direction et soliste : Christoph Eschenbach.

ouest

DEUX-SEVRES

COULONGES-SUR-L'AUTIZE

Centenaire de l'Harmonie

L'Harmonie Sainte-Cécile de Coulonges-sur-Autize fête son centenaire les 4 et 5 juin 1977.

Les festivités étaient placées sous le patronage de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ouest, de l'Union Départementale des Deux-Sèvres représentée par M. Tartaut, vice-président ; M. Jacques Fouchier, député, président du Conseil régional Poitou-Charentes en assurait la présidence d'honneur et nous notons la présence du docteur Vallot, conseiller général ; du docteur Bichon, maire de Coulonges entouré de son conseil municipal, et des présidents des diverses sociétés locales.

Le 4 juin, les manifestations débutaient par un concert de musique variée allant des compositions moyen-âgeuses au jazz New-Orléans. Deux styles bien différents animés par deux groupes très appréciés : « Les Saltarel » et « Olivier Franc Jazz Quintet ».

Au cours de l'entracte, M. le maire remettait la nouvelle bannière au président d'honneur M. Henri Morisset. Ce dernier recevait la médaille des vétérans et MM. Vendier Robert, Morisset Gilbert, Morisset Michel et Chesse Henri les décorations correspondant à leurs années respectives de services.

Le dimanche 5 juin, les festivités reprenaient par une remise de gerbe au monument aux morts et la messe de Saint-Hubert interprétée par les Trompes de Chasse du Rallye Morvantiens.

La Musique Municipale de Saumur assurait ensuite l'apéritif-concert en présence d'un très nombreux public.

Après un repas de 300 convives, un magnifique défilé parcourait les artères de la ville en direction du parc où, en divers points, les sociétés participantes du festival se produisaient en exécutant un morceau choisi, cependant que le morceau d'ensemble « Salut au 85ème » était dirigé par M. Gervais Chabot, chef de l'Harmonie de Coulonges. Remise des coupes, souvenirs et vin d'honneur aux dirigeants des sociétés achevaient cette journée dans un respect strict de l'horaire fixé.

Les enfants n'avaient pas été oubliés. Toute la journée, une exposition de dessins présentée par les enfants coulongeois sur le thème « La Musique » recevait la visite d'un très nombreux public.

Le Centenaire de l'Harmonie de Coulonges laissera un excellent souvenir. (Communiqué par M. Soulliso Pierre, secrétaire).

seine et marne

Festival Fédéral de Musique

Le grand festival de musique départementale de Seine-et-Marne, que nous a confié la Fédération départementale des Sociétés Musicales de Seine-et-Marne pour l'organisation, s'est déroulé le dimanche 22 mai 1977 à Brou-sur-Chantereine, sous un soleil éclatant ; ce fut réellement la grande journée musicale du Cinquantenaire de l'Avenir Musical des Cheminots de Valres et de Brou.

A partir de 10 h., des concerts de quartiers furent donnés tant à Brou qu'à Valres, et même à Chelles-aux-Arcades.

Puis à 11 h., devant l'Hôtel de Ville de Brou-sur-Chantereine, en présence de M. Michel Lhuillier, sous-préfet de Meaux, représentant M. Soller, préfet de Seine-et-Marne ; M. Lallemand, vice-président du conseil général de Seine-et-Marne représentant M. Dailly, président du conseil général ; M. André Chalumeau, président de la Fédération départementale des Sociétés Musicales de Seine-et-Marne ; Mme A. Chalumeau, secrétaire générale de la Fédération ;

M. Malvezin, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports ; M. Bouvier, président de l'Union Artistique Intellectuelle des Cheminots Français Région Est ; M. Ménard, maire de Brou ; M. Haras, maire de Valres ; M. Lelay, maire adjoint de Chelles représentant M. le député-maire Gérard Bordu ; de M. Gisselmann Pierre, président de l'Avenir Musical des Cheminots de Valres et de Brou ; M. Pierre Rudet, président de l'Harmonie ; M. Michel Slob, directeur de musique, et de nombreuses personnalités locales. Au cours de la cérémonie, M. Chalumeau, président de la Fédération des Sociétés Musicales de Seine-et-Marne épingla sur le drapeau de la Société la plaquette du Cinquantenaire de la Société, qui fut créée en 1927 par M. Léon Charles, malheureusement décédé, avant de remettre à MM. Pierre Rudet et Pierre Gisselmann, la médaille du Mérite Musical de Seine-et-Marne. Puis en cortège, derrière la musique d'honneur, l'Harmonie du Personnel de la RATP, les personnalités se rendaient au monument aux morts où devaient être déposées des gerbes à la mémoire du président fondateur de la Société M. Léon Charles et de celle de tous les morts de Brou, l'Harmonie du personnel de la RATP y rendit les honneurs.

Une réception à la Résidence Chanteclear devait mettre un terme à cette matinée. Là avant un champagne d'honneur, des plaquettes souvenir devaient être offertes aux personnalités avant les discours prononcés par M. Rudet, M. le Sous-Préfet, M. Ménard, M. Chalumeau et M. Bouvier, lequel devait remettre également la médaille d'or de l'Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots à M. Pierre Gisselmann. Après un défilé dans les rues de la ville, l'apothéose de ce festival aura été incontestablement le concert donné au stade des Clés de Brou par toutes les sociétés participantes : la Lyre Cheminote de Chalindrey, l'Écho de Valres de

CHEFS DE MUSIQUE !

des prix

EXCEPTIONNELS

avec
GARANTIE

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYAL ARTIST »

	CUIVRE	ARGENTE
TROMPETTE, ut et si b	495	645
CORNET, si b	600	770
BUGLE, si b	700	900
ALTO, mi b	1095	1360
BARYTON, si b	1360	1745
BASSE, si b à 4 pistons	1895	2420
SOUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable	5670	6960
TROMBONE à coulisse	685	925
TROMBONE à pistons	1155	1490

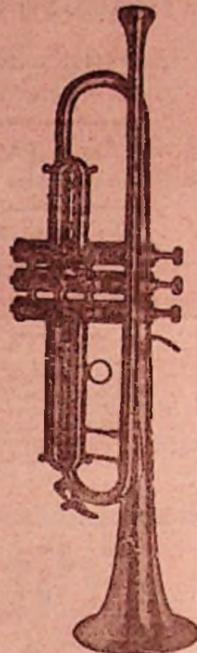
	LAQUES OR CLES CHROMEES
SAXO SOPRANO, si b	1580
SAXO ALTO, mi b	1650
SAXO TENOR, si b	1810
SAXO BARYTON, mi b	3390
CLARINETTE, si b, super ébène	695
GRANDE FLUTE argentée, plateaux pleins	730

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD-BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie — LYON — Tél. 28.44.22 - 27.12.98

ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITE INCOMPARABLE. CONDITIONS SPECIALES AUX CHEFS DE MUSIQUE



Combs-la-Ville, l'Harmonie de Saacy, l'Union Musicale de Champs, la Fanfare de Melun, l'Union Musicale de Souppes, l'Union Musicale de Chelles, la Fanfare Municipale de Dammarielles-Lys, l'Harmonie d'Epernay, la Musique Municipale de Pontault-Combault, la Renaissance de Marçay-en-Barcuil, qui se sont succédées sur deux podiums aménagés sur la pelouse face aux tribunes devant un public venu extrêmement nombreux et admiratif, qui les a applaudis à tout rompre.

Après avoir joué séparément, le concert devait être couronné par l'exécution impeccable d'un morceau d'ensemble intitulé « Marching Through Georgia », de Miller, par toutes les Fanfares et Harmonies participantes, sous la direction de M. Michel Slob (1er prix du Conservatoire de Versailles) et directeur de musique de l'Avenir Musical des Cheminots de Valres et de Brou.

Le concert d'honneur est revenu à l'Harmonie du Personnel de la RATP qui interpréta notamment le célèbre « Danse Bleue » de Strauss, et « l'Entrée des Gladiateurs » de Tuck, qui mettait un terme à cette journée musicale avec ce concert éblouissant et longuement applaudi.

On se souviendra longtemps du Cinquantenaire de l'AMCVB et de ce Festival départemental de Musique de Seine-et-Marne.

Cinquantenaire de l'Avenir musical des Cheminots de Valres et Brou

Le grand festival de musique de Seine-et-Marne, qui s'est déroulé à Brou-sur-Chantereine et à Valres-sur-Marne, les 20, 21 et 22 mai 1977, a été organisé par l'Avenir Musical des Cheminots de Valres et de Brou, à l'occasion du Festival de la Fédération des Sociétés Musicales de Seine-et-Marne, et du cinquantenaire de l'AMCVB, sous le patronage de la Confédération Musicale de France et du Tourisme départemental de Seine-et-Marne, a été marqué par de très nombreuses manifestations. Tout a commencé le vendredi 20 mai, au gymnase des Pêcheurs à Valres-sur-Marne, par un concert qui fut donné par l'Harmonie de Thorigny dirigée par M. Roland Neurander 1er Prix du Conservatoire de Paris, avec l'interprétation de six œuvres célèbres dont notamment l'ouverture de « Si j'étais Roi » d'Adam, l'ouverture de « Guillaume Tell » de Rossini, et la « Symphonie du Nouveau Monde » de Dvorak. Inutile de préciser que les applaudissements furent à la mesure de la qualité de l'interprétation. En intermède, l'Orchestre Junior fit entendre deux morceaux. Parmi les personnalités, M. André Chalumeau, président de la Fédération des Sociétés Musicales de Seine-et-Marne ; M. Haras, maire de Valres-sur-Marne ; Mme A. Chalumeau, secrétaire générale de la Fédération ; M. René Nourant, vice-président ; M. Hirt, président de la Commission des Fêtes, des Loisirs et de la Culture ; des membres du conseil municipal de Valres ; M. Pierre Rudet, président de l'Harmonie de l'AMCVB ; M. Pierre Gisselmann, président de l'AMCVB ; M. Michel Slob, directeur de musique de l'AMCVB, et tous les membres du Comité d'organisation de l'AMCVB.

Le samedi 21 mai 1977, c'est l'Avenir Musical des Cheminots de Valres et de Brou qui, sous la conduite de M. Michel Slob (1er Prix de Conservatoire de Versailles), donnait dans la magnifique parc de la mairie de Brou-sur-Chantereine, un remarquable concert, et interpréta « Paris Folies » de Bourbon,

« Bell of Brass » de Yoder, « Sérénade For Michel » de Van Delft, « Dans les rues d'Antibes » de Béchet et « Monlight Sérénade » de Muller, suivi de plus de six cents personnes, avant qu'un très joli feu d'artifice ne vienne clore cette nuit musicale, que présidait M. Ménard (maire de Brou) entouré de tout le conseil municipal, de M. Gisselmann et de M. Rudet.

18 juin à Evian ; le 25 juin à Tantonville. Examens fédéraux : préparatoire et élémentaire ; le 24 mai à Tignon ; le 31 mai à Anancy ; le 25 juin à Passy. Cours moyen départemental ; le 14 juin à Cluses. L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 17 h 30, afin de permettre à l'assistance de se rendre à l'hôtel de prévu une réception.

sud-est

HAUTE-SAVOIE
ANNECY

Assemblée générale de l'Union des Fédérations Musicales de Haute-Savoie

C'est le 23 octobre à 15 h, devant une nombreuse assistance, que se déroula cette assemblée générale en présence de MM. Adam et Bertrand, Président et Secrétaire général de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est.

Le Président Coudurier, après avoir salué les personnalités présentes, fit observer une minute de silence à la mémoire de l'excellent ami qu'était Charles Passoquin.

Il souligne les 20 années d'existence de l'UD, dont depuis 1957, date de sa fondation, le secrétaire général est assuré par M. Delzant Père. Puis il fait adopter le procès-verbal de l'assemblée du 24 octobre 1976.

L'assemblée examina alors les divers points de l'ordre du jour.

1. Subvention du conseil général. — Elle est de 50.000 F, en notable augmentation sur celle de l'an dernier.

2. Cotisation. — M. Adam, qui assistait aux débats de l'assemblée générale de la CMF le 9 octobre à Calais, précise qu'elle est fixée à : CMF : 40 F ; Sud : 70 F ; Journal : 20 F.

3. Stages. — Ils se sont déroulés dans d'excellentes conditions. Le nombre élevé des participants : 42, pour Toucy, 83, pour VESC, a prouvé l'intérêt que les jeunes musiciens trouvent en ces stages mais rend très difficile leur financement.

4. A.R.D.I.M. — M. Coudurier a participé le 1er juillet, à la réunion de la Commission des Sociétés musicales de la région Rhône-Alpes (8 départements) à la Direction des Affaires Culturelles. M. Nouvel, délégué régional de la musique, y a donné des explications sur les propositions d'équipement pour le budget 1978 de l'établissement public régional.

5. Enseignement de l'accordéon — M. Viannay, de la Société d'Accordéons d'Annoy regrette de ne pas voir l'enseignement de l'accordéon dans les Conservatoires.

6. Examens fédéraux. — M. Porporato se dit particulièrement satisfait des examens fédéraux de solfège et d'instruments. Le nombre des élèves présentés est le suivant :

	Soc.	Solf.	Instr.	Tot.
Faucigny	11	439	178	617
Chablais	11	253	82	335
Anancy	9	240	140	389
Total	31	932	400	1332

7. Fixation des dates diverses 1978. — Assemblée générale de l'UD le 22 octobre ; festivals le 4 juin à Rumilly ; le

sud-ouest

GIRONDE

GRADIGNAN, 24 et 25 septembre 1977

Centenaire de la Fanfare Sainte-Marguerite

Cent ans c'est peu et c'est beaucoup ! La Fanfare Sainte-Marguerite, cette centenaire qui se porte bien, a réussi son exploit.

Le samedi soir, les musiciens de la IVème Région Militaire et de la Sainte-Marguerite défilèrent dans l'atmosphère colorée des feux de bengale.

Puis à l'église, pleine d'un auditoire attentif et recueilli, résonna la richesse des harmoniques de « l'Octave de cuivres de Paris » et du « Quatuor de Saxophones de France ».

La première de ces deux formations joua d'une palette sonore extraordinaire avec trois instruments seulement : trompette, saxophone et clarinette. Le triomphe qu'il leur fut permis de réaliser le samedi soir, fut le résultat de leur génie passé, saluons-le bien bas. Samedi soir, tel un réostat magique, il changeait la lumière de l'église qui pour tant restait la même, selon que les trompettes, trombone et tuba. Même s'il n'avait eu que les trombones confondant leur chanson mélodieuse avec le docteur du

DRAPEAUX A. S. ROBERT

26 600 TAIN-L-HERMITAGE
Drome. Tel: 08.24.87

POUR SOCIÉTÉS
BANNIÈRES
PAVOISEMENT
et Tous Articles
de Fêtes
catalogue sur demande

VANDOREN

MANUFACTURE

d'Anches et Becs

pour instruments
de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél. : 255.90.20

de complément de l'orchestre, indispensable mais oublié, le trombone occupe aujourd'hui le devant de la scène où il peut rivaliser avec la trompette. Tous deux sont servis par des artistes exceptionnels : Michel Becquet, Jacky Fourquet, Alain Manfrin, Pierre Girard, Pierre Polin, Yves Coueffe, Jean Pirot, Roger Jeanmarie et Léopold Desmeulles, qui firent entendre successivement des œuvres de Gabrieli, Purcell, Bach et Dandoyne.

Le Quatuor de Saxophones de France dirigé par le si sympathique Gradignanais Jean Ballion (ancien élève de la Fanfare Sainte-Marguerite), donna lui aussi une démonstration de l'étendue des possibilités de cet instrument. Peut-on, dans notre imagination le séparer de l'accordéon du bal à Neuve ? Et pourtant il peut n'voir, avec des artistes tels que Jean Jousset (tous les prix du Conservatoire National de Paris, classe de Marcel Mule) une autre vocation, que celle de soutenir les langues hebdomadaires de nouvelles grises. Le programme en témoigne, les rappels d'un public averti aussi se succédèrent des pages d'Albeniz, Tchaikowsky, Bozza, diverses variations transcendantes et un inoubliable quatuor de Glazounov.

Le dimanche matin, le retour à l'origine de la Sainte-Marguerite, fit se rassembler les musiciens devant le château Laurezanne où fut créée la société en 1877. Là fut joué « Gradignan », pièce composée par le premier directeur de la Fanfare, Félix Lautier.

Déjà de gerbes au cloître et au monument aux morts à la mémoire des musiciens disparus et défilé avec la Batterie « En Avant » précédée de ses majorettes, ont suivi cette aubade. A 11 h., à l'église, la messe fut placée sous le signe du retour, puisque le père Pouban, ancien curé de Gradignan et musicien de la Sainte-Marguerite, officiait en qualité d'aumônier de la Fédération. Le célébrant fit un sermon remarquable et dit notamment :

« Les centenaires, lorsqu'ils sont bien conservés, sont toujours beaux à regarder, à contempler. L'érosion du temps

et des épreuves de la vie a fait disparaître en eux toute trace de passion, de vanité, de mesquinerie. A travers les rides de leur visage transparaît un regard plein de lumière et rempli d'indulgence. Notre centenaire est belle à contempler ; elle est si bien conservée ! A la différence des humains elle n'a pas subi la morsure du temps, aucune ride ne vient altérer la beauté de son visage ; elle est plus que jamais, peut-être, radieuse de jeunesse, de valeur et d'expérience.

Des voix plus expertes et plus autorisées que la mienne chanteront ses mérites et son efficacité. Pour moi, je m'en tiendrai au conseil que donne l'Ecclesiaste : « Au cours d'un audilium de musique ne prodigue pas les discours ».

L'Evangile de ce jour nous enseigne que toute richesse est faite pour le partage, et stigmatise l'accaparement, la confiscation au profit d'un seul, de ce qui doit rester à la disposition de tous. La musique aussi est une richesse qui est faite pour le partage.

Pendant trop de siècles elle était l'apanage des favoris par la fortune ou les circonstances. Il a fallu le siècle dernier pour que ses bienfaits se répandent dans le peuple et deviennent accessibles progressivement à tous les étages de la société comme elle l'est aujourd'hui, et Serge Kauffmann, que nous connaissons bien, dénombre, dans un article paru dans les cahiers de « l'Animation Musicale », plus de 700.000 musiciens amateurs en France, répartis dans plus de 5.400 sociétés.

La Fanfare Sainte-Marguerite, et c'est ce qui fait sa grandeur, est un bel exemple de partage du trésor qu'elle possède, sans arrière-pensée entre tous les mem-

Les Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 MACON CEDEX

fournissent les morceaux imposés dans
les examens de la C.M.F.

bres pourtant si divers de provocation, d'âge, de talent, mais tous unis par cette amitié robuste et cette joie de se retrouver pour « fabriquer » un ensemble de la musique dans l'atmosphère chaleureuse de nos répétitions. Partage de connaissances — Combien de jeunes musiciens n'a-t-elle pas formés au long de ces cent années d'activité ininterrompue ; n'a-t-elle pas initiés aux joies indescriptibles de la musique dont on est soi-même l'artisan ; et combien, parmi eux, devenus professionnels de haut-vol ont illustré cette qui fut le berceau de leur carrière ! Nous en avons dans le concert donné hier au soir un exemple combien éloquent. Et c'est bien pour étendre plus encore les bienfaits de la connaissance musicale qu'elle s'est faite marraine de cette école de musique dont Gradignan s'honora à juste titre.

Et que dire, enfin, de cette joie qu'apporta à tous ceux qui ne sont pas imberbes à la beauté, les manifestations musicales qu'elle a organisées, chaque année dans cette église, ces nombreux concerts publics qu'elle a prodigués à Gradignan et dans d'autres lieux...

Où, votre société est riche : riche de son talent, de son passé, de son expérience, de sa jeunesse conservée ; mais elle a au faire de son trésor une richesse d'art, de partage et d'amour.

Nous souhaitons à notre centenaire, un avenir aussi fortuné que son passé et son présent pour que, par elle, et autour d'elle, se répande un peu plus de cette joie qui est fille de Dieu.

Partager, la preuve en fut donnée pendant l'office par la Fanfare, le Quatuor de Saxophones de France et Mme Juceau-Raynal, de l'Opéra de Metz, qui, tour à tour, participèrent à un très beau concert spirituel.

Les manifestations commémoratives reprirent à 16 h. dans le merveilleux parc de l'Hôtel de Ville. La musique de la IV^{ème} Région Militaire, sous la direction du Lieutenant Marchandise, ouvrit le feu musical de l'après-midi. Mme Juceau-Raynal, M. Nau et M. Doubrère, donnèrent un récital de haute tenue, fort apprécié par la foule venue les écouter.

La Fanfare Sainte-Marguerite assura le dernier concert de la fête avec des pièces classiques, telles que « Lucio Silla » de Mozart, et de jazz symphonique, telles que « Porgy and Bess », de Gershwin. Soulignons les remarquables interprétations de Robespierre (Litoiff) et de La Force du Destin de Verdi.

Les projecteurs s'éteignirent et les spectateurs se dispersèrent mais tout n'était pas fini.

Au vin d'honneur, M. Dupart, président-directeur de la Fanfare, fit partager ses découvertes sur l'histoire de sa société et de son fondateur. C'est avec une émotion mal contenue qu'il remercia tous ses amis et dit sa joie de présider au centenaire de la Sainte-Marguerite dans laquelle il est entré en 1924, en même temps que ses « copains » Pierrot Bordelais et Maurice Commagère, et deux ans avant le quatrième mousquetaire Pierre Piton.

M. Dupart annonça qu'il offrirait à la ville de Gradignan la coupe du dernier concours national de Saint-Astier, où la Sainte-Marguerite s'est classée 1^{ère} en division d'honneur, et le Vase de Sèvres offert par le ministre de la Culture. Il souhaita en terminant que le Château Laurezanne soit conservé et qu'une nouvelle voie reçoive le nom de M. Gaston Rodrigue, fondateur de la société.

M. Ciran, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest et vice-président de la Confédération, fit part de l'impression de rêve qu'il avait en vivant ces journées du centenaire, durant lesquelles il lui a semblé que la musique avait pris le pouvoir. « La mairie est avec nous, l'armée est avec nous, le clergé est avec nous, les pouvoirs publics sont avec nous... et de la musique partout ! ».

M. Ciran, lui aussi très ému, épingle la médaille du centenaire à la bannière de Sainte-Marguerite avant de céder la parole à Maître Pernoo, directeur du Conservatoire National de la Région de Bordeaux.

Celui-ci, après avoir fait l'éloge de la société et de la municipalité pour les efforts en faveur de la musique, dit combien est grande la chance d'avoir « en la personne d'Henri Dupart, un musicien de grand talent, un professeur très remarquable parmi les grands professeurs de notre pays, un meneur d'hommes, un animateur et, peut-être plus que tout, un homme de cœur ».

M. Lumoux, délégué régional de la musique, avant de souhaiter lui aussi longue vie à la Sainte-Marguerite, dit combien il était heureux, à l'occasion de cet anniversaire de se trouver à Gradignan, ville-pilote en matière de musique dans la région.

Événement musical, certes, événement social aussi, par le nombre de spectateurs, mais surtout événement scellé par l'amitié devant déclarer M. Canivenc, maire, avant de s'interrompre pour donner la parole à son adjoint délégué aux Affaires culturelles, M. Jousset-Dubion. Celui-ci fit un aveu : « J'aime la Fanfare Sainte-Marguerite... parce que je vous connais individuellement, parce que vous allez professionnels et amateurs, jeunes et moins jeunes, Français et étrangers ».

M. Canivenc reprit la parole pour honorer Henri Dupart en lui remettant, au nom du conseil municipal, une médaille commémorative en argent, frappée par la Monnaie de Paris. M. Canivenc associa Mme Dupart à cet hommage et lui remit une gerbe de fleurs, ainsi qu'à Mme Odette Lartigue, veuve d'un président de la Fanfare.

Un banquet devait clore dans l'allégresse ces festivités qui ont marqué d'une pierre blanche la vie de Gradignan.

tarn-et-garonne

MONTAUBAN

Festival des Sociétés Musicales
de Tarn-et-Garonne

C'est le dimanche 9 octobre 1977, qui s'est déroulé au stade de la Fobio, à Montauban, le Festival Départemental de Musique, organisé par la Fédération des Sociétés Musicales de Tarn-et-Garonne, présidé par M. Marcel Pécou, vice-président délégué de la Fédération et vice-président de la Fédération Régionale, et avec l'aide matérielle des Services Municipaux, ainsi que la participation de M. Louis Dalmas, maire de Montauban de Midi-Pyrénées, sous le patronage financier de l'Association Départementale pour le Développement des Arts, présidée par M. Raoul Gouze.

Le journa débuta le matin, à 10 h., par le défilé des Sociétés et des Groupes de Majorettes, dans les rues de la Ville, avec point de rassemblement au Stade Municipal à 11 h 30 pour la présentation des Sociétés au public.

L'après-midi, malgré un temps gris et pluvieux, le Festival a débuté à 14 h 30. Parmi les nombreux auditeurs étaient présents M. Jean Bonhomme, Député de Tarn-et-Garonne, M. Michélot, Inspecteur d'Académie, M. Guilhem, Directeur des Affaires Culturelles à la Préfecture de Montauban, de nombreux conseillers généraux du département, venus pour encourager les Sociétés de leurs secteurs, de nombreuses personnalités de la musique et des arts et les conseillers municipaux et les chefs des services municipaux.

Le Festival se déroula sous une pluie fin mais tenace, ce qui n'empêcha pas les Sociétés d'évoluer courageusement sous les applaudissements du public qui apprécia particulièrement la volonté des participants de se produire.

Ont participé à ce Festival les sociétés suivantes :

La Fanfare de l'Harmonie Municipale Montalbanaise, sous la direction de MM. Jean et André Zozin, avec le Groupe des Marinottes Montalbanaises, direction M. Constantinou.

La Rallée Brosillais, Trompes de Chasse, direction M. P. Bessière.

La Lyre Beaumontoise et Majorités D. La Lyre Beaumontaise et ses Majorettes, direction, M. Gouesmel.

L'Association Culturelle Etienne Biron, direction, M. Ed. Thau.

Indépendants de Castelsarrasin, direction, M. J. Contios, avec les Majorettes Mousquetaires Montalbanaises.

Chorale Mixte Etienne Biron, direction M. M. Abba, accompagnée par l'Harmonie du Mas-Grenier.

Espérance Albissaine et les Majorettes Cites Ingres, direction, M. Lamolle.

Lyre de Castelsarrasin, direction, M. M. Just.

Les Joyeux Balladins Montalbanaise, direction M. Gary.

Accordéon-Club Montauban, direction, M. Zaffanella.

Indépendante Aucamville et les Majorettes Beaumont-Dauid.

Espérance Moissagaise et ses Majorettes, direction, M. Mothos.

Lyre Puyloquoisine, direction, M. Ch. Beckand.

Étoile Finhancise et ses Majorettes, direction, D. Redon et Maryline Baldas.

Harmonie Municipale Montalbanaise, direction, M. J. Bas.

Après ces excellentes auditions, toutes les Sociétés réunies ont exécuté un morceau d'ensemble sous la direction de M. Edouard Thau, qui a été bissé et rebissé par un public enthousiaste.

journal de la confédération musicale de France

Directeur-Gérant :

M. A. AMELLER

Abonnement (10 Nos)

1er janvier

au 31 décembre

LE NUMERO : 3 F

FRANCE : un an : 15 F

ETRANGER : un an : 30 F

Compte Chèque Postal

46-38-65 PARIS

CONFEDERATION MUSICALE

DE FRANCE

121, rue La Fayette, PARIS 10^e

Tél. : 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN :

Janvier, Février, Mars, Avril,

Mai, Juin-Juillet, Août-Septem-

bre, Octobre, Novembre, Dé-

cembre

Imprimerie

« La Vigie de Dieppe »

24, rue Léon-Rogé 84.55.40 +

Editions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 Macon - Cédex

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58 (3 lignes groupées)

En nous retournant le Bon ci-dessous, vous recevrez notre

Catalogue spécial E 77

destiné aux Conservatoires et Ecoles de Musique

Afin de faire connaître nos ouvrages d'enseignement, de musique instrumentale et d'œuvres pour quatuors et ensembles instrumentaux, vous trouverez dans ce catalogue une offre exceptionnelle gratuite aux Directeurs et Professeurs des Conservatoires et Ecoles de Musique valable jusqu'au 31 décembre 1977.

Si vous ne l'avez pas reçu, renvoyez-nous le cadre ci-dessous dûment rempli :

NOM :

Prénom :

Fonction précise :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Vous trouverez également dans ce catalogue les prix actuels des instruments de toutes marques et de leurs accessoires.

Instruments

- Un stock important et permanent d'instruments de toutes marques ;
- Des livraisons immédiates ;
- La garantie des fabricants contre tous vices de fabrication ou défaut de matière ;
- Et la compétence de nos spécialistes pour essayer et régler les instruments avant l'expédition.

Service

après-vente

- A votre disposition, un personnel qualifié et une équipe de professionnels expérimentés pour :
- vous renseigner et vous guider dans l'entretien de vos instruments ;
 - effectuer toutes réparations d'instruments dans un atelier fonctionnel, tant pour les remises en état que pour les remises à neuf complètes.

Et n'oubliez pas que

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

Les instruments de toutes marques se trouvent aux

Editions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 MACON - CEDEX

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58 (3 lignes groupées)

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES